



**Fenouillet**  
sur Canal et Garonne

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2023 A 20 H 00**  
**LISTE DES DELIBERATIONS**

1	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL	Adoptée à la majorité
2	COMPTE RENDU DES DECISIONS	L'Assemblée a pris note de l'information
3	ACQUISITION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE 79 RUE JEAN JAURES - CADASTRE BK127	Adoptée à la majorité
4	VENTE DE BIENS COMMUNAUX	Adoptée à l'unanimité
5	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A DESTINATION DE LA SOCIETE SOLYAMA	Adoptée à la majorité
6	CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS	Adoptée à la majorité
7	VALIDATION DU PLAN PROJET DE LA REHABILITATION DE LA PLAINE DES SPORTS DES RAMIERS ET CREATION DES VESTIAIRES	Adoptée à la majorité

SEANCE du 11 MAI 2023

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal : 29  
En exercice : 29  
Quorum : 15  
Présents : 22  
Procurations : 7  
Absents : 0

**Convocation :**

Date d'envoi : 05/05/23  
Date de publication : 05/05/23

**Acte rendu exécutoire :**

Date de publication : 16/05/23  
Date de transmission au contrôle de légalité : 16/05/23

L'an 2023 et le 11 mai à 20h00, le Conseil municipal de la commune de FENOUILLET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Thierry DUHAMEL, Maire, qui a ouvert la séance. La séance a été publique.

**Présents :** T. DUHAMEL, S. FOURTEAU, D. DAKOS, C. BOSC, P. BRESSAND, M. CHIRAC, S. COMBALIER, G. GALLO, G. ROQUES, C. NAVARRO, JL. GOUAZE, P. COURNEIL, C. GISCARD, M. LAROQUE, Z. DIR, M. YESILBAS, C. POSTIC-FOURNES, A. PONT CANAL, O. MAUFFRE, S. CAUQUIL, V. RIBEIRO, B. TROUVE.

**Absents ayant donné procuration :**

Monsieur P. MONTICELLI a donné procuration à Monsieur T. DUHAMEL  
Madame S. CHARDY a donné procuration à Madame S. FOURTEAU  
Madame C. BERNI a donné procuration à Madame P. COURNEIL  
Madame AM. DENAT a donné procuration à Monsieur M. CHIRAC  
Monsieur G. LOUBES a donné procuration à Monsieur P. BRESSAND  
Monsieur T. MANUEL a donné procuration à Madame C. BOSC  
Monsieur G. BOUDON a donné procuration à Monsieur B. TROUVE

**Secrétaire :** C. NAVARRO

---

**OBJET DE LA DELIBERATION n° 2023-S4-01: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal

Résultat du vote :

Pour : 23

Contre :

Abstentions : 06 (A. PONT CANAL, O. MAUFFRE, V. RIBEIRO, S. CAUQUIL, B. TROUVE, G. BOUDON)

Non-participation au vote :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

  
T. DUHAMEL



SEANCE du 11 MAI 2023

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal : 29  
En exercice : 29  
Quorum : 15  
Présents : 22  
Procurations : 7  
Absents : 0

**Convocation :**

Date d'envoi : 05/05/23  
Date de publication : 05/05/23

**Acte rendu exécutoire :**

Date de publication : 16/05/23  
Date de transmission au contrôle de légalité : 16/05/23

L'an 2023 et le 11 mai à 20h00, le Conseil municipal de la commune de FENOUILLET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Thierry DUHAMEL, Maire, qui a ouvert la séance. La séance a été publique.

**Présents :** T. DUHAMEL, S. FOURTEAU, D. DAKOS, C. BOSC, P. BRESSAND, M. CHIRAC, S. COMBALIER, G. GALLO, G. ROQUES, C. NAVARRO, JL. GOUAZE, P. COURNEIL, C. GISCARD, M. LAROQUE, Z. DIR, M. YESILBAS, C. POSTIC-FOURNES, A. PONT CANAL, O. MAUFFRE, S. CAUQUIL, V. RIBEIRO, B. TROUVE.

**Absents ayant donné procuration :**

Monsieur P. MONTICELLI a donné procuration à Monsieur T. DUHAMEL  
Madame S. CHARDY a donné procuration à Madame S. FOURTEAU  
Madame C. BERNI a donné procuration à Madame P. COURNEIL  
Madame AM. DENAT a donné procuration à Monsieur M. CHIRAC  
Monsieur G. LOUBES a donné procuration à Monsieur P. BRESSAND  
Monsieur T. MANUEL a donné procuration à Madame C. BOSC  
Monsieur G. BOUDON a donné procuration à Monsieur B. TROUVE

**Secrétaire :** C. NAVARRO

**OBJET DE LA DELIBERATION n° 2023-S4-02 : ACQUISITION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ  
79 RUE JEAN JAURES - CADASTRE BK127**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a délibéré en date du 10 décembre 2013 pour signer une convention de portage avec l'Etablissement Public Foncier Local du Grand Toulouse (EPFL) qui est compétent pour réaliser pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de :

- la constitution de réserves foncières en application des articles L221-1 et L221-2 du code de l'urbanisme,
- la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L300-1 du même code, et notamment la mise en œuvre du Plan Local d'Habitat et de la politique de logement social, l'accueil d'activités économiques, la réalisation d'infrastructures ou la valorisation d'espaces naturels ou agricoles.

Ces actions ou opérations ont pour objet :

- de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat,
- d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques,
- de réaliser des équipements collectifs,
- de mettre en œuvre un projet urbain ou de permettre le renouvellement urbain,
- de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces agricoles et naturels périurbains.

Dans ce cadre, le Conseil municipal avait saisi l'EPFL pour l'acquisition d'un ensemble immobilier situé 79 rue Jean Jaurès à Fenouillet, cadastré section BK n°127 par le biais d'une convention de portage. Il s'agit d'une maison d'habitation composée de deux logements d'une surface habitable totale de 255m<sup>2</sup> sur un terrain d'une contenance de 1082 m<sup>2</sup>.

L'EPFL du Grand Toulouse a acquis et porte, pour une durée de 10 ans, pour le compte de la commune de Fenouillet, le bien suivant :

Date acquisition : 10/04/2014

Adresse : 79 rue jean Jaurès 31150 Fenouillet

Parcelle cadastrale : BK127 d'une superficie de 1082 m<sup>2</sup>

Montant : 355 868,95€ dont 350 000€ (acquisition) et 5 868,95 frais de notaire HT

La commune a saisi l'EPFL du Grand Toulouse afin qui lui soit cédé cet immeuble et souhaite opter pour la décote équivalente à l'autofinancement initial du bien de 118 622,98 euros.

Les frais de portage de cette acquisition pour un acte signé avant le 31 juillet 2023 s'élèvent à 85 374,98 euros HT portant le montant de l'acquisition à 322 620,95 euros HT prix auquel s'ajouteront la TVA applicable et les frais notariés.

En cas de décalage le coût supplémentaire de chaque mois de portage est estimé à 627,08€ HT qui se rajoutera au prix de l'acquisition.

Le bilan de gestion établi au 2 février 2023 fait apparaître un solde négatif de 20 704,49€TTC. Ce bilan sera consolidé au vu des éventuelles factures reçues postérieurement à la signature de l'acte. Un avenant de clôture du bilan de gestion locative sera établi entre l'EPFL du Grand Toulouse et la ville de Fenouillet qui suivant le résultat sera facturé ou remboursé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition à l'EPFL du Grand Toulouse de la parcelle BK127 située 79 rue Jean Jaurès à Fenouillet d'une superficie de 1082 m<sup>2</sup> pour un montant hors taxes de 322 620,95 euros auquel s'ajouteront la TVA applicable et les frais notariés au pour une acquisition au plus tard le 31 juillet 2023.
- **VALIDE** que dans le cas où la signature de l'acte interviendrait après le 31 juillet 2023, chaque mois de portage supplémentaire serait facturé en sus du prix de cession de 627,08 €HT.
- **CONFIRME** que les sommes nécessaires ont été prévues au budget de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que l'ensemble des actes lié à cette acquisition.

Résultat du vote :

Pour : 25

Contre :

Abstentions : 04 (A. PONTCANAL, S. CAUQUIL, B. TROUVE, G. BOUDON)

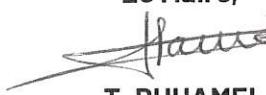
Non-participation au vote :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

  
T. DUHAMEL



SEANCE du 11 MAI 2023

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal : 29  
En exercice : 29  
Quorum : 15  
Présents : 22  
Procurations : 7  
Absents : 0

**Convocation :**

Date d'envoi : 05/05/23  
Date de publication : 05/05/23

**Acte rendu exécutoire :**

Date de publication : 16/05/23  
Date de transmission au contrôle de légalité : 16/05/23

L'an 2023 et le 11 mai à 20h00, le Conseil municipal de la commune de FENOUILLET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Thierry DUHAMEL, Maire, qui a ouvert la séance. La séance a été publique.

**Présents :** T. DUHAMEL, S. FOURTEAU, D. DAKOS, C. BOSC, P. BRESSAND, M. CHIRAC, S. COMBALIER, G. GALLO, G. ROQUES, C. NAVARRO, JL. GOUAZE, P. COURNEIL, C. GISCARD, M. LAROQUE, Z. DIR, M. YESILBAS, C. POSTIC-FOURNES, A. PONT CANAL, O. MAUFFRE, S. CAUQUIL, V. RIBEIRO, B. TROUVE.

**Absents ayant donné procuration :**

Monsieur P. MONTICELLI a donné procuration à Monsieur T. DUHAMEL  
Madame S. CHARDY a donné procuration à Madame S. FOURTEAU  
Madame C. BERNI a donné procuration à Madame P. COURNEIL  
Madame AM. DENAT a donné procuration à Monsieur M. CHIRAC  
Monsieur G. LOUBES a donné procuration à Monsieur P. BRESSAND  
Monsieur T. MANUEL a donné procuration à Madame C. BOSC  
Monsieur G. BOUDON a donné procuration à Monsieur B. TROUVE

**Secrétaire :** C. NAVARRO

---

**OBJET DE LA DELIBERATION n° 2023-S4-03 : VENTE DE BIENS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que le tracteur Renault immatriculé 3514-TR-31 et une remorque ne sont plus utilisés par les services de la commune.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal pour la mise en vente de ces biens.

Madame Jubéda INGLIN domiciliée à Montjoie (31380) s'est portée acquéreuse.

Monsieur le Maire propose de mettre en vente l'ensemble pour la somme de 1200€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les propositions qui lui sont faites,
- **DECIDE** de vendre à Mme Jubéda INGLIN le tracteur immatriculé 3514-TR-31 et la remorque pour un montant de 1200€ TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la vente de ces matériels.

Résultat du vote :

Pour : 29

Contre :

Abstentions :

Non-participation au vote :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

*H. Duhamel*  
TOUHAMEL  
Accusé de réception en préfecture  
031-21371190-2023-05-16-23-S4-03-DE  
Date de réception préfecture : 16/05/2023



SEANCE du 11 MAI 2023

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 22

Procurations : 7

Absents : 0

**Convocation :**

Date d'envoi : 05/05/23

Date de publication : 05/05/23

**Acte rendu exécutoire :**

Date de publication : 16/05/23

Date de transmission au contrôle de légalité : 16/05/23

L'an 2023 et le 11 mai à 20h00, le Conseil municipal de la commune de FENOUILLET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Thierry DUHAMEL, Maire, qui a ouvert la séance. La séance a été publique.

**Présents :** T. DUHAMEL, S. FOURTEAU, D. DAKOS, C. BOSC, P. BRESSAND, M. CHIRAC, S. COMBALIER, G. GALLO, G. ROQUES, C. NAVARRO, JL. GOUAZE, P. COURNEIL, C. GISCARD, M. LAROQUE, Z. DIR, M. YESILBAS, C. POSTIC-FOURNES, A. PONT CANAL, O. MAUFFRE, S. CAUQUIL, V. RIBEIRO, B. TROUVE.

**Absents ayant donné procuration :**

Monsieur P. MONTICELLI a donné procuration à Monsieur T. DUHAMEL

Madame S. CHARDY a donné procuration à Madame S. FOURTEAU

Madame C. BERNI a donné procuration à Madame P. COURNEIL

Madame AM. DENAT a donné procuration à Monsieur M. CHIRAC

Monsieur G. LOUBES a donné procuration à Monsieur P. BRESSAND

Monsieur T. MANUEL a donné procuration à Madame C. BOSC

Monsieur G. BOUDON a donné procuration à Monsieur B. TROUVE

**Secrétaire :** C. NAVARRO

---

**OBJET DE LA DELIBERATION n° 2023-S4-04 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A DESTINATION DE LA SOCIETE SOLYAMA**

---

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de Fenouillet est propriétaire d'un bien situé chemin du bocage, parcelles AM46/49/51/53/55. La municipalité souhaite développer l'exploitation d'une guinguette sur ce site pour développer la convivialité à Fenouillet. Une demande de mise à disposition pour la période du 15 mai au 30 septembre 2023 par la société Solyama pour une activité de type restauration-guinguette a été réceptionnée en mairie.

Pour cela, il est proposé qu'une convention soit signée entre la Ville et la société Solyama dont le siège est domicilié 27 rue des Genêts à Lespinasse (31150).

La mise à disposition des locaux s'effectuerait dans les conditions suivantes :

- la mise à disposition sera à titre gratuit pour la durée de la convention soit du 15 mai au 30 septembre 2023,
- la société devra prendre un contrat d'assurance pour l'exercice de l'activité et prendrait à sa charge les fluides.

Il vous est donc proposé d'autoriser la signature de cette convention de mise à disposition gratuite, pour une durée de 4 mois et demi, entre la commune de Fenouillet et la société Solyama.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** la signature de ladite convention

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20230516-2023-S4-04-DE  
Date de réception préfecture : 16/05/2023

Résultat du vote :

Pour : 23

Contre :

Abstentions : 06 (A. PONTCANAL, S. CAUQUIL, V. RIBEIRO, O. MAUFFRE, B. TROUVE, G. BOUDON)

Non-participation au vote :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

  
T. DUHAMEL



Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20230516-2023-S4-04-DE  
Date de réception préfecture : 16/05/2023

SEANCE du 11 MAI 2023

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal : 29  
En exercice : 29  
Quorum : 15  
Présents : 22  
Procurations : 7  
Absents : 0

**Convocation :**

Date d'envoi : 05/05/23  
Date de publication : 05/05/23

**Acte rendu exécutoire :**

Date de publication : 16/05/23  
Date de transmission au contrôle de légalité : 16/05/23

L'an 2023 et le 11 mai à 20h00, le Conseil municipal de la commune de FENOUILLET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Thierry DUHAMEL, Maire, qui a ouvert la séance. La séance a été publique.

**Présents :** T. DUHAMEL, S. FOURTEAU, D. DAKOS, C. BOSC, P. BRESSAND, M. CHIRAC, S. COMBALIER, G. GALLO, G. ROQUES, C. NAVARRO, JL. GOUAZE, P. COURNEIL, C. GISCARD, M. LAROQUE, Z. DIR, M. YESILBAS, C. POSTIC-FOURNES, A. PONTANAL, O. MAUFFRE, S. CAUQUIL, V. RIBEIRO, B. TROUVE.

**Absents ayant donné procuration :**

Monsieur P. MONTICELLI a donné procuration à Monsieur T. DUHAMEL  
Madame S. CHARDY a donné procuration à Madame S. FOURTEAU  
Madame C. BERNI a donné procuration à Madame P. COURNEIL  
Madame AM. DENAT a donné procuration à Monsieur M. CHIRAC  
Monsieur G. LOUBES a donné procuration à Monsieur P. BRESSAND  
Monsieur T. MANUEL a donné procuration à Madame C. BOSC  
Monsieur G. BOUDON a donné procuration à Monsieur B. TROUVE

**Secrétaire :** C. NAVARRO

---

**1) OBJET DE LA DELIBERATION n° 2023-S4-05 : CREATION D'EMPLOIS SAISONNERS**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de créer des emplois saisonniers durant la période estivale, à savoir :

- 2 postes d'adjoint technique pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 aout 2023,
- 1 poste d'adjoint administratif pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 aout 2023
- 1 poste d'adjoint du patrimoine pour la période du 17 juillet au 12 aout 2023

La durée hebdomadaire de travail est fixée à 35 heures. Ces agents percevront pour leur fonction, une rémunération mensuelle calculée sur la base de l'indice brut du 1er échelon afférent à leur grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'ouverture de ces emplois saisonniers

Résultat du vote :

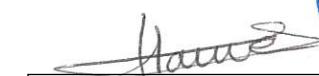
Pour : 25  
Contre : 03 (A. PONTANAL, S. CAUQUIL, V. RIBEIRO)  
Abstentions : 01 (O. MAUFFRE)  
Non-participation au vote :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Maire,**

  
Haut  
MAIRIE DE FENOUILLET

Accusé de réception en préfecture  
031-213-01827-2023-05-16-2023-S4-05-DE  
Date de réception préfecture : 16/05/2023



SEANCE du 11 MAI 2023

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal : 29  
En exercice : 29  
Quorum : 15  
Présents : 22  
Procurations : 7  
Absents : 0

**Convocation :**

Date d'envoi : 05/05/23  
Date de publication : 05/05/23

**Acte rendu exécutoire :**

Date de publication : 16/05/23  
Date de transmission au contrôle de légalité : 16/05/23

L'an 2023 et le 11 mai à 20h00, le Conseil municipal de la commune de FENOUILLET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Thierry DUHAMEL, Maire, qui a ouvert la séance. La séance a été publique.

**Présents :** T. DUHAMEL, S. FOURTEAU, D. DAKOS, C. BOSC, P. BRESSAND, M. CHIRAC, S. COMBALIER, G. GALLO, G. ROQUES, C. NAVARRO, JL. GOUAZE, P. COURNEIL, C. GISCARD, M. LAROQUE, Z. DIR, M. YESILBAS, C. POSTIC-FOURNES, A. PONT CANAL, O. MAUFFRE, S. CAUQUIL, V. RIBEIRO, B. TROUVE.

**Absents ayant donné procuration :**

Monsieur P. MONTICELLI a donné procuration à Monsieur T. DUHAMEL  
Madame S. CHARDY a donné procuration à Madame S. FOURTEAU  
Madame C. BERNI a donné procuration à Madame P. COURNEIL  
Madame AM. DENAT a donné procuration à Monsieur M. CHIRAC  
Monsieur G. LOUBES a donné procuration à Monsieur P. BRESSAND  
Monsieur T. MANUEL a donné procuration à Madame C. BOSC  
Monsieur G. BOUDON a donné procuration à Monsieur B. TROUVE

**Secrétaire :** C. NAVARRO

**OBJET DE LA DELIBERATION n° 2023-S4-06: VALIDATION DU PLAN PROJET DE LA REHABILITATION DE LA PLAINE DES SPORTS DES RAMIERS ET CREATION DES VESTIAIRES**

**Vu** le projet de réhabilitation de la plaine sportive des Ramiers porté par la commune de Fenouillet,  
**Vu** le souhait de la commune de finaliser son programme de modernisation des équipements sportifs, et institutionnaliser cet espace comme lieu de la pratique sportive,  
**Considérant** que pour accueillir des équipes sur ce site, il convient de réhabiliter les vestiaires existants et mettre aux normes les terrains pour la pratique du football et du rugby,  
**Vu** l'Avant-Projet Définitif (APD) présenté le 28 avril 2023 et joint à la présente délibération,  
**Considérant** qu'il est nécessaire de valider en Conseil municipal le projet d'APD,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le présent projet « d'Avant-Projet Définitif » pour la suite de l'étude de CANDARCHTECT

Résultat du vote :

Pour : 22  
Contre : 06 (A. PONT CANAL, S. CAUQUIL, V. RIBEIRO, O. MAUFFRE, B. TROUVE, G. BOUDON)  
Abstentions :  
Non-participation au vote : 1 (C. POSTIC-FOURNES)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Maire,**



## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA COMMUNE DE FENOUILLET ET LA SAS SOLYAMA

### ENTRE :

La ville de FENOUILLET représentée par Monsieur Thierry DUHAMEL, Maire dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du 11 MAI 2023 autorisant la signature de la présente convention.

Ci-après dénommée « la Commune »

### D'UNE PART,

### ET :

La société par actions simplifiée SOLYAMA dont le siège est situé 27 rue des Genêts - 31150 Lespinasse, représentée par Monsieur Cédric OLIVA, Président agissant en cette qualité.

ci-après dénommée « la société »

### D'AUTRE PART,

### IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

#### 1) EXPOSE

La Commune de FENOUILLET met à disposition de La société par actions simplifiée SOLYAMA des parcelles situées rue du Bocage 31150 Fenouillet, ci nommées AM46/49/51/53/55.

Ces parcelles ayant fait l'objet d'une réhabilitation afin d'exploiter l'activité de restaurant-guinguette, il convient de procéder à la rédaction et la signature d'une convention de mise à disposition.

#### 2) CONVENTION

##### Article 1<sup>er</sup> : OBJET

###### 1.1 Désignation :

La Commune de FENOUILLET met à la disposition de la SAS SOLYAMA les parcelles situées 26 chemin du Bocage 31150 Fenouillet et cadastrées en section AM sous le numéro 46/49/51/53/55. Celles-ci correspondent aux parcelles convenues et la commune garantit qu'elles ne sont pas grevées de servitude.

Concernant la parcelle AM46, la mise à disposition concerne l'immeuble qui comporte une surface de plain-pied de 187,5 m<sup>2</sup> aménagés.

###### 1.2 Destination

Les parcelles sont mises à disposition de la société afin d'y exercer ses activités de restauration-guinguette. Seules les parties extérieures sont autorisées à accueillir du public.

##### Article 2 : DUREE

La présente convention est signée pour une durée de 4 mois et ½ soit du 15 mai au 30 septembre 2023.

## **Article 3 : PARTICIPATIONS AUX FRAIS**

La mise à disposition est effectuée à titre gratuit.

## **Article 4 : CONDITIONS D'OCCUPATION**

La société par actions simplifiée SOLYAMA déclare être informée de l'état d'aménagement intérieur des locaux vides de tout mobilier. Elle contracte donc en pleine connaissance de cause la présente convention et ne pourra éléver aucune réclamation ni exiger aucune réparation ou remise en état.

La société par actions simplifiée SOLYAMA s'engage à utiliser les locaux conformément à l'usage défini à l'article 1 ci-dessus. Aucune autre utilisation ne pourra être faite sans l'accord écrit et préalable de la Commune.

La société par actions simplifiée SOLYAMA s'engage de manière générale à utiliser les locaux mis à sa disposition raisonnablement et à informer immédiatement la Ville de tout dysfonctionnement ou de toute détérioration.

Elle ne peut en aucun cas céder à qui que ce soit les droits résultant de la présente convention. Elle n'est pas plus autorisée à sous-louer tout ou partie des locaux mis à sa disposition.

Elle est tenue de faire son affaire personnelle de toutes les autorisations administratives nécessaires à l'exercice de son activité sans que la Commune puisse être inquiétée ou recherchée à ce sujet.

La société par actions simplifiée SOLYAMA se conformera aux règles d'utilisation et consignes de sécurité en vigueur pour les établissements recevant du public.

## **Article 5 : POLICE-HYGIEINE-SECURITE**

### **5.1 Règlementation générale.**

La société par actions simplifiée SOLYAMA s'engage à se conformer rigoureusement aux lois et règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne la salubrité, la police, la sécurité et, le cas échéant, le code du travail, de sorte que la Commune ne puisse être ni recherchée, ni inquiétée.

La société par actions simplifiée SOLYAMA fera son affaire personnelle de la conformité permanente des lieux mis à sa disposition avec son activité et plus particulièrement les lois, règlements ou prescriptions administratives en vigueur ou à venir en matière d'hygiène, de salubrité et de sécurité des personnes.

### **5.2 Etablissements recevant du public.**

Il est expressément rappelé que l'exercice de l'activité devra être en permanence en situation de conformité avec les dispositions des articles R123-1 à R123-2 du code de la construction et de l'habitation relatives aux établissements recevant du public ainsi qu'avec les prescriptions du règlement de sécurité ou aux demandes de la commission de sécurité.

La société par actions simplifiée SOLYAMA informera la Commune dans les meilleurs délais de toute modification de nature à avoir une incidence sur le classement de son activité au regard de la réglementation incendie.

## **Article 6 : RESPONSABILITE-ASSURANCE**

### **6.1 Responsabilité.**

La société par actions simplifiée SOLYAMA assume la pleine et entière responsabilité des personnes et activités accueillies dans les locaux mis à sa disposition.

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20230516-2023-S4-04-DE  
Date de réception préfecture : 16/05/2023

Elle répond seule des dommages de toute nature subis par ses membres, les publics qu'elle accueille ou les tiers notamment des dommages des personnes résultants du non-respect des règles d'hygiène et de sécurité visées à l'article 5.2 de la présente convention. Il est expressément convenu que la Commune ne peut être inquiétée où voir sa responsabilité recherchée à ce sujet.

Toute dégradation de son fait qui fera l'objet d'une facturation lui sera adressée et qu'elle sera tenue de régler auprès du centre des Finances Publiques de Balma Situé rue Saint Jean 31137 Balma.

Il est également convenu d'une façon expresse entre La société par actions simplifiée SOLYAMA et la Commune que celle-ci ne pourra à aucun titre être rendue responsable des vols dont SOLYAMA pourrait être victime dans les lieux loués.

## **6.2 Assurances.**

SOLYAMA doit souscrire une police d'assurance couvrant sa responsabilité et ses risques de dommages matériels et corporels pouvant résulter des activités exercées dans les locaux mis à disposition et pour les biens lui appartenant. Elle devra fournir l'attestation à la Commune.

Il lui appartient également de faire assurer, par une compagnie solvable, les conséquences pécuniaires des dommages de toute nature causée par l'incendie, l'explosion, les dommages électriques, les dégâts des eaux, les bris de glaces et le vol aux biens immobiliers mis à sa disposition.

La police souscrite couvrira ses biens meubles, les activités pratiquées dans les locaux, sa responsabilité locative, sa responsabilité à l'égard de ses membres et des tiers.

En cas de sinistre, elle ne pourra réclamer à la Commune aucune indemnité pour privation de jouissance.

## **Article 7 : ENTRETIEN-REPARATION-TRAVAUX**

### **7.1 Entretien.**

La société s'engage à maintenir les lieux mis à sa disposition en bon état permanent d'entretien pendant toute la durée de la mise à disposition. Elle assure, à ce titre l'ensemble des réparations locatives.

La société, dans le cadre de son obligation d'entretien, informera la Commune de toute détérioration ou anomalie et fera procéder aux réparations sans délai.

En cas de manquement, à cette obligation d'entretien, la Commune peut, un mois après mise en demeure restée sans effet, faire réaliser les réparations aux frais, risques et périls de l'occupant.

### **7.2 Travaux-Transformations.**

La société ne peut réaliser aucun travaux ni apporter aucune modification, démolition, ou réaliser quelque construction affectant le gros œuvre des locaux mis à disposition sans avoir prévenu la Commune et avoir préalablement obtenu un accord écrit.

Ces travaux seront effectués sous le contrôle de la Commune et à la charge de l'association.

## **Article 8 : CHARGES ET FISCALITE**

La société règle l'ensemble des fluides liés à l'occupation des locaux : eau, électricité, chauffage.

## **Article 9 : RESILIATION DE LA CONVENTION-CLAUSE RESOLUTOIRE**

Chacune des parties pourra résilier la présente convention à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception moyennant un délai de préavis de trois mois avant la fin souhaitée de la mise à disposition. La participation aux charges reste due jusqu'au terme du préavis.

La présente convention pourra être résiliée par la Commune à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception en cas d'inexécution par la SAS de l'une quelconque de ses obligations. Cette résiliation interviendra de plein droit à défaut pour la société d'avoir satisfait à ses obligations un mois après la réception de la mise en demeure, adressée par lettre recommandée avec avis de réception.

La résiliation, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucune indemnisation.

#### **Article 10 : ETAT DES LIEUX – VISITE**

Un état des lieux contradictoire sera réalisé à la prise de possession des locaux et de sortie à l'échéance de ladite convention par les parties.

La Commune se réserve le droit de procéder périodiquement à des visites des locaux mis à disposition afin de s'assurer du respect des règles résultant de la présente convention.

#### **Article 11 : LITIGES**

Les parties conviennent de mettre en œuvre tous les moyens dont elles disposent pour résoudre de façon amiable tout litige qui pourrait survenir dans l'appréciation de l'interprétation de cette convention. Si toutefois un différend ne pouvait faire l'objet d'une conciliation entre les parties, il serait soumis au tribunal territorialement compétent.

Fait à Fenouillet, le

Le Maire de Fenouillet

Pour LA SAS, SOLYAMA

Thierry DUHAMEL

Cédric OLIVA, Président

## AVANT PROJET DÉFINITIF

Réhabilitation de la plaine sportive des Ramiers avec création de nouveaux vestiaires, modernisation et mise aux normes des terrains pour la pratique du foot et du rugby en lien avec le projet de la plaine de loisirs de Grand Parc Garonne de Toulouse Métropole.

Opération :  
Réhabilitation de la plaine sportive des Ramiers avec création de nouveaux vestiaires, modernisation et mise aux normes des terrains pour la pratique du foot et du rugby en lien avec le projet de la plaine de loisirs de Grand Parc Garonne de Toulouse Métropole.

Adresse: Rue de la Plage  
31150 FENOUILLET

Ville de  
Fenouillet



Adresse: Place Alexandre Olives  
31150 FENOUILLET  
Tel: 05 62 75 89 75  
Mail:

CANDARCHITECTES  
agence d'architecture David Albera

AVANT PROJET DÉFINITIF

DATE : 03 / 05 / 2023

IND:01

Accusé de réception en préfecture  
031-213101827-20230516-2023-S4-06-DE  
Date de réception préfecture : 16/05/2023

APD



LEGENDE
Raccordement EDF
Raccordement FT
Raccordement AEP
Branchemet EU/EV
Branchemet EP
Puisard
Accès du site
Place PMR 3.30x500m existante
Arbres existants et maintenus
Nouveau cheminement en matériaux pérennes raccordé au cheminement existant
Espace vert
Bâtiment à démolir
Limite parcellaire
Sens écoulement des eaux

**Opération :**  
Réhabilitation de la plaine sportive des Ramiers avec création de nouveaux vestiaires, modernisation et mise aux normes des terrains pour la pratique du foot et du rugby en lien avec le projet de la plaine de loisirs de Grand Parc Garonne de Toulouse Métropole.

**Adresse:** Rue de la Plage  
31150 FENOUILLET

**Ville de**  
**Fenouillet**



**Adresse:** Place Alexandre Olives  
31150 FENOUILLET  
**Tel:** 05 62 75 89 75  
**Mail:**

**Adresse:** 23 Chemin de Bonzom  
31390 Peyssies  
**Tel:** 05 62 01 94 71  
**Mail:** agence@candarchitectes.fr

## AVANT PROJET DÉFINITIF

**DATE : 03 / 05 / 2023**

**IND:01**

**PLAN DE MASSE**  
**EXTRAIT**

Echelle 1/1000e

**APD**  
**01**



LEGENDE	
	Raccordement EDF
	Raccordement FT
	Raccordement AEP
	Branchemet EU/ EV
	Branchemet EP
	Puisard
	Accès du site
	Place PMR 3.30x500m existante
	Arbres existants et maintenus
	Nouveau cheminement en matériaux pérennes raccordé au cheminement existant
	Espace vert
	Bâtiment à démolir
	Limite parcellaire
	Sens écoulement des eaux

Opération : Réhabilitation de la plaine sportive des Ramiers avec création de nouveaux vestiaires, modernisation et mise aux normes des terrains pour la pratique du foot et du rugby en lien avec le projet de la plaine de loisirs de Grand Parc Garonne de Toulouse Métropole.

Adresse: Rue de la Plage  
31150 FENOUILLET

Ville de  
Fenouillet



Adresse: Place Alexandre Olives  
31150 FENOUILLET  
Tel: 05 62 75 89 75  
Mail:

Adresse: 23 Chemin de Bonzom  
31390 Peyssies  
Tel: 05 62 01 94 71  
Mail: agence@candarchitectes.fr

## AVANT PROJET DÉFINITIF

DATE : 03 / 05 / 2023

IND:01

PIANE DE MASSE  
EXTRAIT

APD  
01'

Echelle 1/600e



Opération :  
Réhabilitation de la plaine sportive des Ramiers avec création de nouveaux vestiaires, modernisation et mise aux normes des terrains pour la pratique du foot et du rugby en lien avec le projet de la plaine de loisirs de Grand Parc Garonne de Toulouse Métropole.

Ville de  
Fenouillet



Adresse: Rue de la Plage  
31150 FENOUILLET

Adresse: Place Alexandre Olives  
31150 FENOUILLET  
Tel: 05 62 75 89 75  
Mail:

Adresse: 23 Chemin de Bonzom  
31390 Peyssies  
Tel: 05 62 01 94 71  
Mail: agence@candarchitectes.fr

## AVANT PROJET DÉFINITIF

DATE : 03 / 05 / 2023

IND:01

Accès public : Oui  
031-213101827-20230516-2023-S4-06-DE  
Date de réception préfecture : 16/05/2023

PLAN DE MASSE EXTRAIT  
DEMOLITION

APD  
02



1

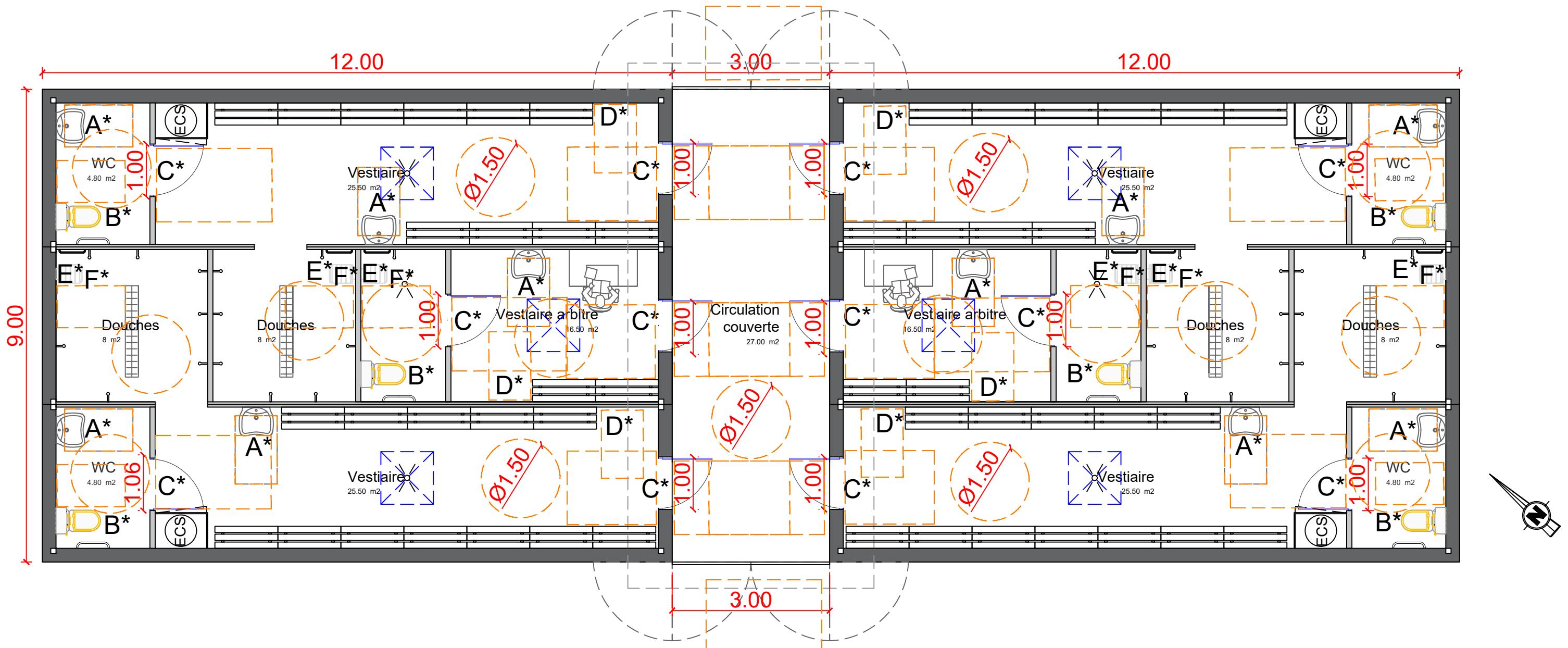


2



3

<b>Opération :</b> Réhabilitation de la plaine sportive des Ramiers avec création de nouveaux vestiaires, modernisation et mise aux normes des terrains pour la pratique du foot et du rugby en lien avec le projet de la plaine de loisirs de Grand Parc Garonne de Toulouse Métropole.	<b>Adresse:</b> Rue de la Plage 31150 FENOUILLET
<b>Ville de</b> <b>Fenouillet</b>	<b>Adresse:</b> Place Alexandre Olives 31150 FENOUILLET <b>Tel:</b> 05 62 75 89 75 <b>Mail:</b> <a href="mailto:f Fenouillet sur Canal et Garonne">f Fenouillet sur Canal et Garonne</a>
<b>AVANT PROJET DÉFINITIF</b>	
<b>DATE : 03 / 05 / 2023</b>	
<b>IND:01</b>	
<b>PHOTOGRAPHIES</b>	
<b>DEMOLITION</b>	
<b>Accusé de réception préfecture : 031-213101827-20230516-2023-S4-06-DE</b>	
<b>Date de réception préfecture : 16/05/2023</b>	
<b>APD 02'</b>	



**Opération :**  
Réhabilitation de la plaine sportive des Ramiers avec création de nouveaux vestiaires, modernisation et mise aux normes des terrains pour la pratique du foot et du rugby en lien avec le projet de la plaine de loisirs de Grand Parc Garonne de Toulouse Métropole.

**Adresse:** Rue de la Plage  
31150 FENOUILLET

Ville de  
Fenouillet



**Adresse:** Place Alexandre Olives  
31150 FENOUILLET  
**Tel:** 05 62 75 89 75  
**Mail:**

**AVANT PROJET DÉFINITIF**

**DATE : 03 / 05 / 2023**

**IND:01**

**Accusé de réception en préfecture**  
031-213101827-20230516-2023-S4-06-DE  
**Date de réception préfecture :** 16/05/2023

**DOSSIER ACCESSEURITÉ**

## LEGENDE ACCESSIBILITE

A\* lavabo/lave-main accessible

- sans colonne; hauteur 0,85m pour le dessus, dessous à 0,70 m du sol, un vide sous lavabo de 0,30m de profondeur et 0,60m de largeur
  - robinetterie à levier ou automatique située à plus de 0,40m d'un obstacle.
  - miroir installé à max 1,05 m du sol
  - autres accessoires tels que distributeur de savon, sèche-mains. hauteur < ou = 1,30 m

B\* WC accessible

- cuvette à hauteur (abattant compris) entre 0,45 m et 0,50 m du sol;
  - chasse d'eau commande hauteur 1,30 m maxi, facile à manoeuvrer
  - barre d'appui fixe entre 0,70 m et 0,80 m du sol pour la partie horizontale
  - espace latéral 0,80 m x 1,30 m à la cuvette
  - distance entre l'axe de la cuvette et la barre d'appui entre 0,40 et 0,45m.

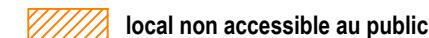
C\* porte

- passage utile de 0,90m vantail (vantail de service dans le cas de porte double) ouvert à 90°  
(voir selon les normes dans le neuf ou l'existant)
  - hauteur des poignées : 110 cm.
  - porte sanitaire coté intérieur équipée d'un dispositif permettant de la refermer du type barre de tirage
  - si ferme-porte : force limitée à 50N
  - aires de manoeuvre suffisamment grandes devant chaque porte
  - seuils inférieurs à 2 cm et chanfreinés.

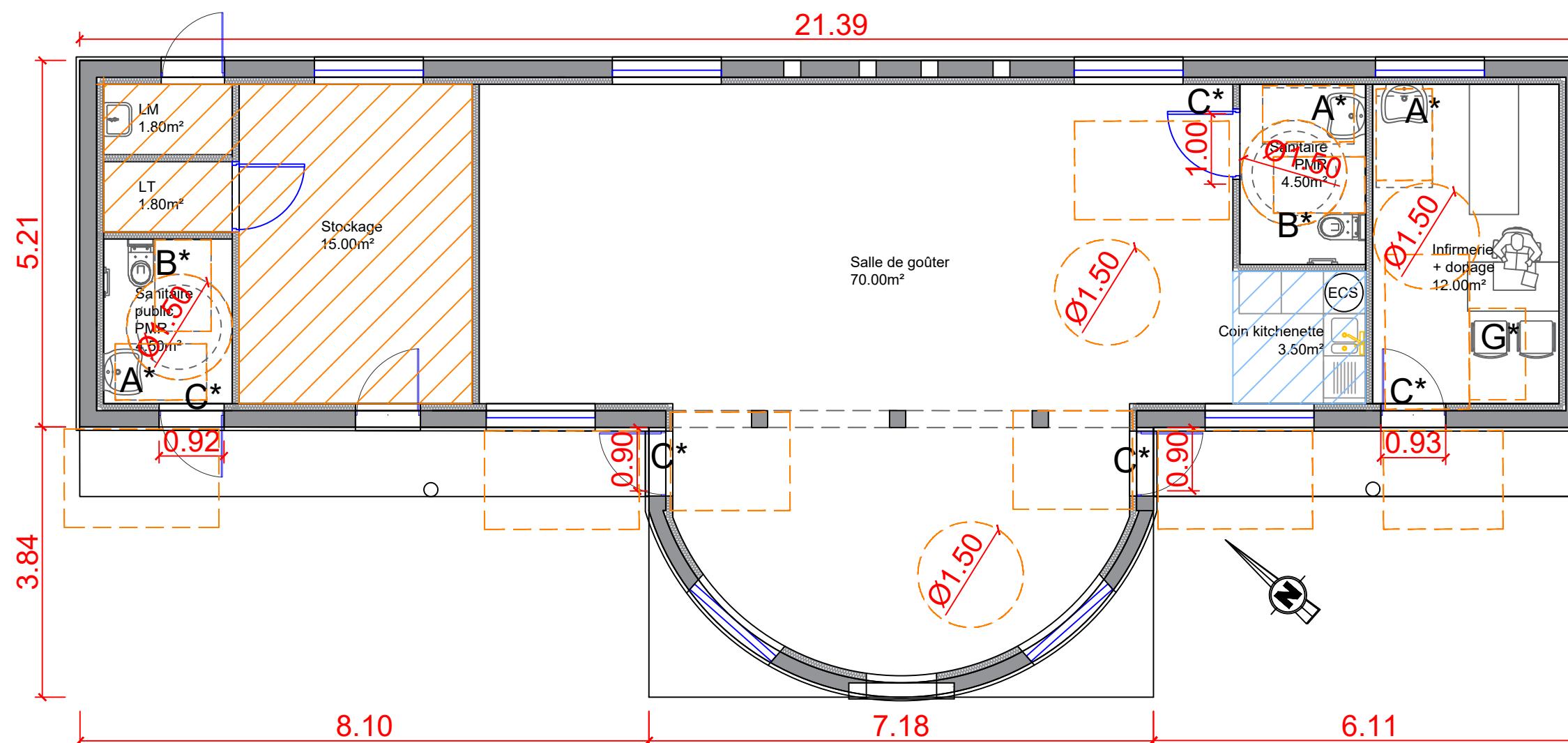
D\* Barre d'appui dont la fixation et le support permettent à un adulte de prendre appui de tout son poids pour l'aide au relevage ou qui permet le transfert d'une personne en fauteuil roulant. Hauteur située entre 0,70 et 0,80 m du sol.

## E\* douche accessible

- emplacement libre latéral de 0,80m x 1,30m
  - siphon de sol
  - commande placée latéralement, h 1.10
  - siège prévu à disposition dans l'établissement
  - barre d'appui hauteur 0,70 m à 0,80 m du sol
  - Commande de douche facile à manœuvrer située à plus de 0,40m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle, à une hauteur comprise entre 0,30 et 1,30m.
  - Equipement d'appui en position debout.



G\* Table à 0,80 m avec un vide en partie inférieure d'au moins 0,30 m de profondeur, de 0,60 m de largeur et 0,70 m de hauteur.



**Opération :**  
Réhabilitation de la plaine sportive des Ramiers avec création de nouveaux vestiaires, modernisation et mise aux normes des terrains pour la pratique du football et du rugby en lien avec le projet de la plaine de loisirs de Grand Parc Garonne de Toulouse Métropole.

Ville de  
Fenouillet

Adresse: Rue de la Plage  
31150 FENOUILLET

**Adresse:** Place Alexandre Olives  
31150 FENOUILLET  
**Tel:** 05 62 75 89 75

**Adresse:** 23 Chemin de Bonzom  
31390 Peyssies  
**Tel:** 05 62 01 94 71  
**Mail:** agence@candarchitectes.fr

## **AVANT PROJET DÉFINITIF**

DATE : 03 / 05 / 2023

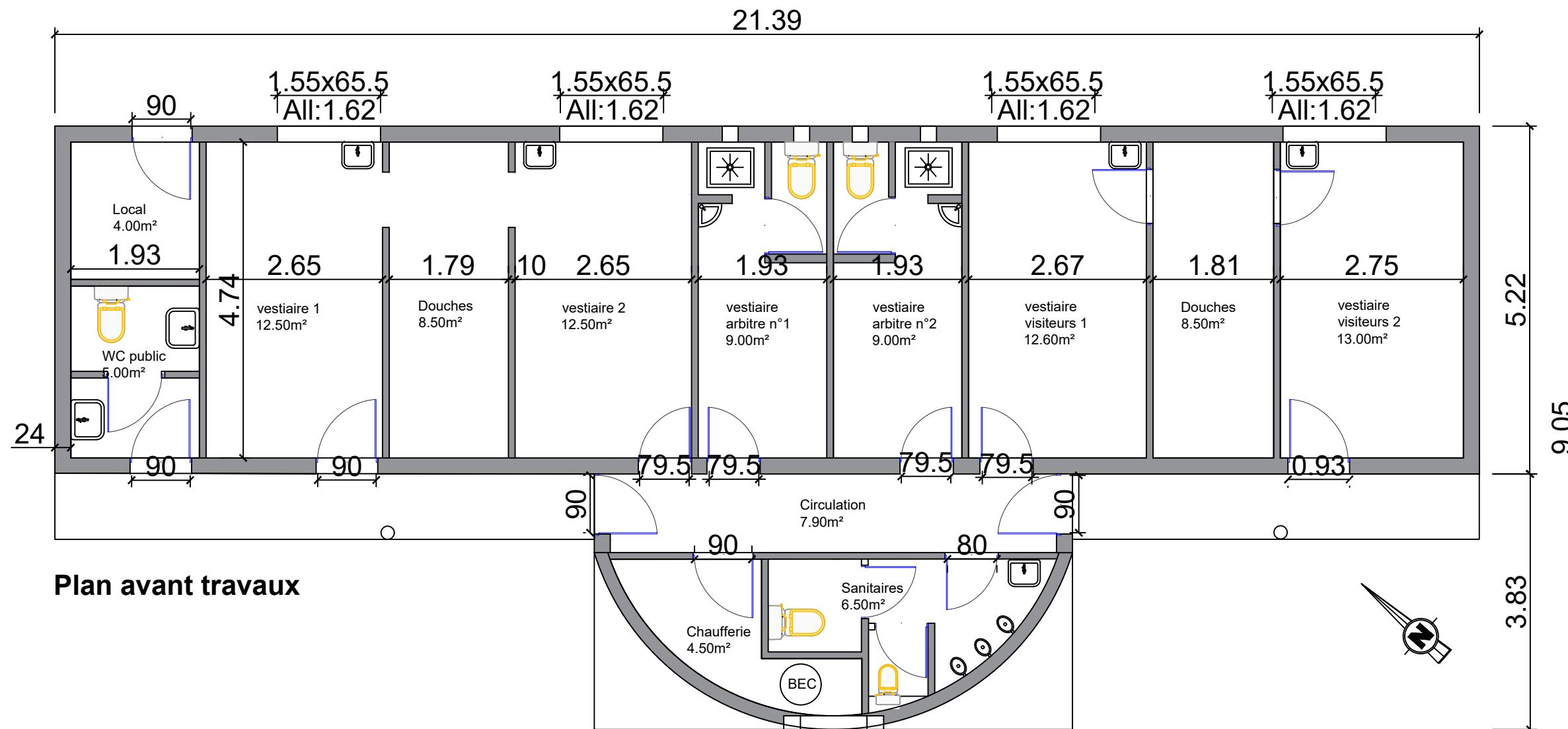
IND:01

**PLAN REHABILITATION**  
Acquisition électronique  
031-213101827-20230516-2023-S4-06-DE

# **DOSSIER ACCESIBILITÉ**

Echelle 1/75e

**APD  
03'**



Opération :  
Réhabilitation de la plaine sportive des Ramiers avec création de nouveaux vestiaires, modernisation et mise aux normes des terrains pour la pratique du foot et du rugby en lien avec le projet de la plaine de loisirs de Grand Parc Garonne de Toulouse Métropole.

Ville de  
Fenouillet



Adresse: Rue de la Plage  
31150 FENOUILLET

Adresse: Place Alexandre Olives  
31150 FENOUILLET  
Tel: 05 62 75 89 75  
Mail:

CANDARCHITECTES  
Agence d'Architecture Région Auvergne

**AVANT PROJET DÉFINITIF**

DATE : 03 / 05 / 2023

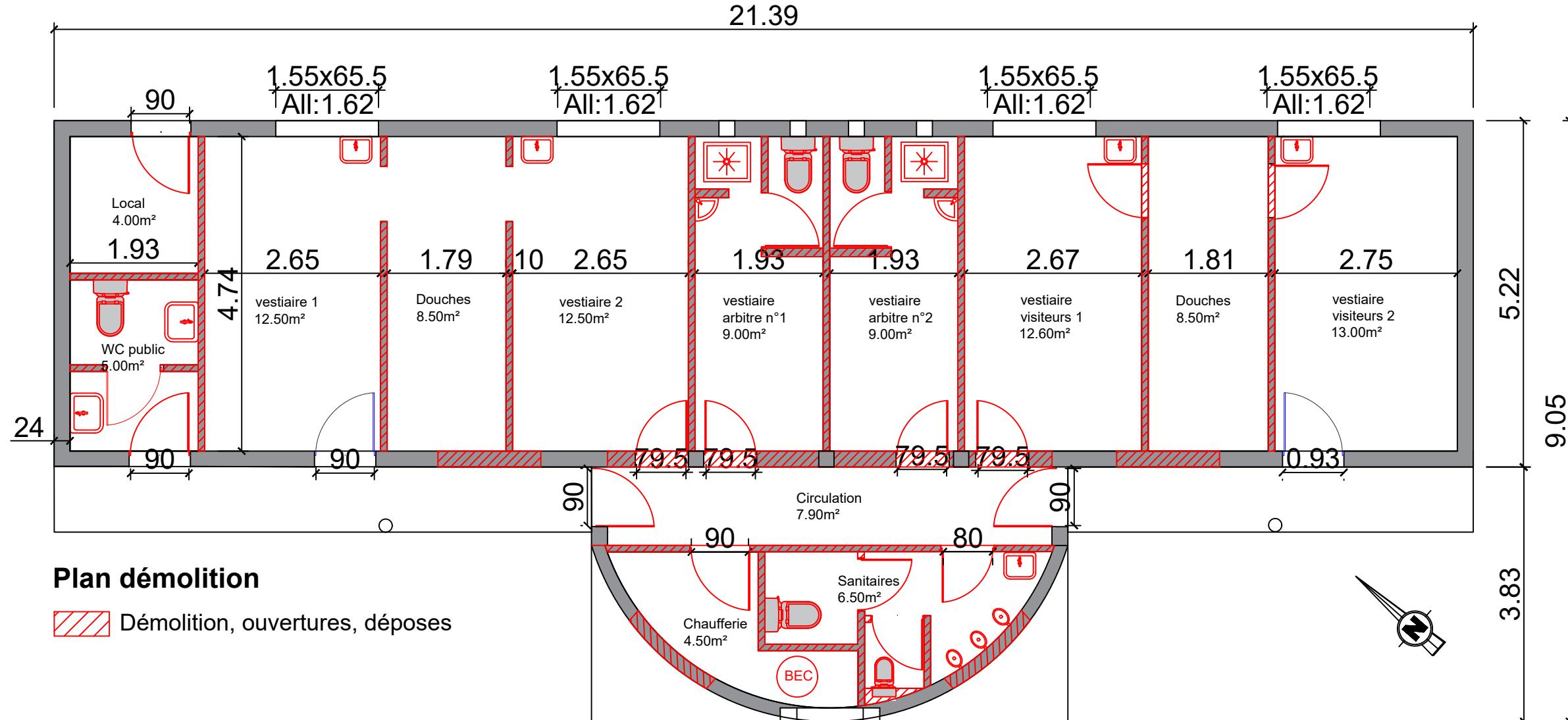
**IND:01**

**PLAN REHABILITATION**  
**ETAT DES LIEUX**

Adresse: 23 Chemin de Bonzom  
31390 Peyssies  
Tel: 05 62 01 94 71  
Mail: agence@candarchitectes.fr

Echelle 1/75e

**APD  
04**



Opération :  
Réhabilitation de la plaine sportive des Ramiers avec création de nouveaux vestiaires, modernisation et mise aux normes des terrains pour la pratique du foot et du rugby en lien avec le projet de la plaine de loisirs de Grand Parc Garonne de Toulouse Métropole.

Ville de  
Fenouillet



Adresse: Rue de la Plage  
31150 FENOUILLET

Adresse: Place Alexandre Olives  
31150 FENOUILLET  
Tel: 05 62 75 89 75  
Mail:

Adresse: 23 Chemin de Bonzom  
31390 Peyssies  
Tel: 05 62 01 94 71  
Mail: agence@candarchitectes.fr

**AVANT PROJET DÉFINITIF**

DATE : 03 / 05 / 2023

IND:01

PLAN REHABILITATION  
DEMOLITION

DE

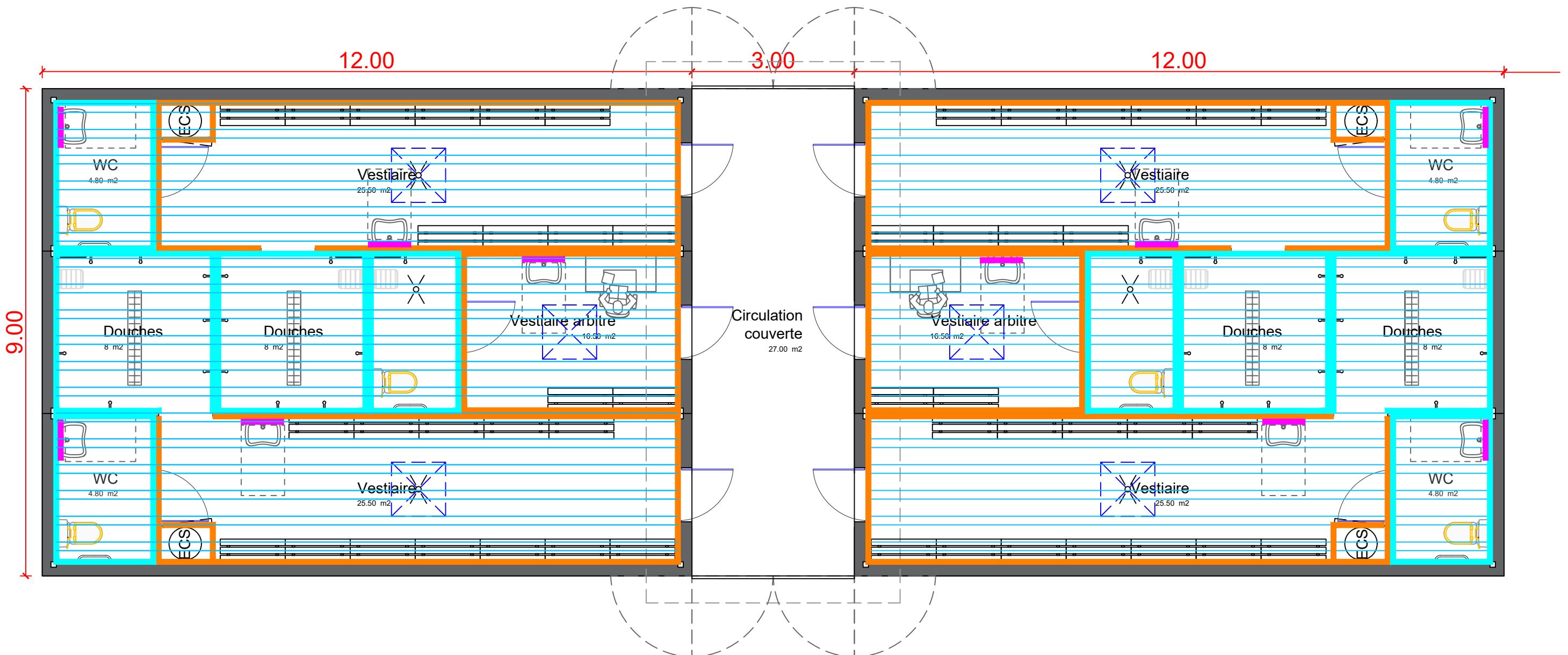
Date de réception préfecture : 16/05/2023

031-213101827-20230516-2023-S4-06-DE

Echelle 1/75e

agence@candarchitectes.fr

APD  
04'



**LEGENDE CLOISONS ET FAUX-PLAFOND**

- finition panneau OSB vernis + plinthe métal
- cloison en plaque de plâtre type "prégywab" + faïence toute hauteur
- miroir

■ faux-plafond métal sur crémaillère

**Opération :**  
Réhabilitation de la plaine sportive des Ramiers avec création de nouveaux vestiaires, modernisation et mise aux normes des terrains pour la pratique du foot et du rugby en lien avec le projet de la plaine de loisirs de Grand Parc Garonne de Toulouse Métropole.

**Adresse:** Rue de la Plage  
31150 FENOUILLET

Ville de  
Fenouillet



**Adresse:** Place Alexandre Olives  
31150 FENOUILLET  
**Tel:** 05 62 75 89 75  
**Mail:**

**CANDARCHITECTES**  
Agence d'Architecture Région Auvergne

**Adresse:** 23 Chemin de Bonzom  
31390 Peyssies  
**Tel:** 05 62 01 94 71  
**Mail:** agence@candarchitectes.fr

**AVANT PROJET DÉFINITIF**

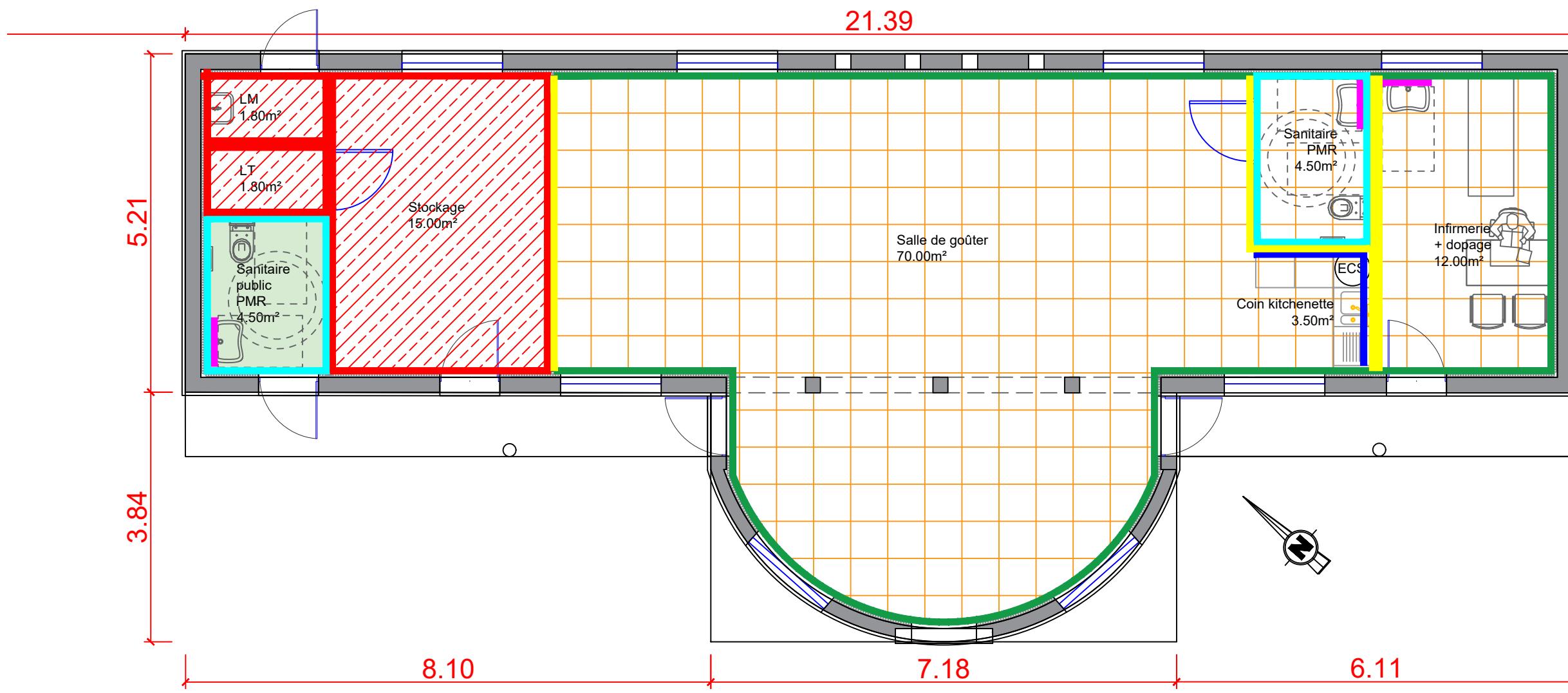
**DATE : 03 / 05 / 2023**

**IND:01**

**PLAN VESTIAIRES NEUFS  
CLOISONNEMENT/PLAFOND**

**APP  
05**

Echelle 1/75e



#### LEGENDE CLOISONS ET FAUX-PLAFOND

- |                 |   |                      |  |
|-----------------|---|----------------------|--|
| [Blue square]   | cloison en plaque de plâtre type "prégywab" + faïence toute hauteur   | [Red square]         | faux-plafond plaque de plâtre CF 1h ++ suspente + isolation + peinture   |
| [Red square]    | cloison en plaque de plâtre CF 1h /EI60 + peinture + plinthe  | [Orange square]      | faux-plafond dalle acoustique 60*60 + suspente + isolation               |
| [Green square]  | Isolation ≠ selon épaisseur de mur + doublage demi still sur mur extérieur en brique + rails + peinture + plinthe   | [Light Green square] | faux-plafond en plaque de plâtre BA 13 + suspente + peinture + isolation |
| [Blue square]   | crédence/ faïence   |                      |  |
| [Pink square]   | miroir  |                      |  |
| [Yellow square] | Cloisonnement intérieur en plaque de plâtre BA13-33dB + laine de verre + ossature métal + joint + peinture+ plinthe |                      |  |

Opération :  
Réhabilitation de la plaine sportive des Ramiers avec création de nouveaux vestiaires, modernisation et mise aux normes des terrains pour la pratique du foot et du rugby en lien avec le projet de la plaine de loisirs de Grand Parc Garonne de Toulouse Métropole.

Ville de  
Fenouillet



Adresse: Rue de la Plage  
31150 FENOUILLET

Adresse: Place Alexandre Olives  
31150 FENOUILLET  
Tel: 05 62 75 89 75  
Mail:

Adresse: 23 Chemin de Bonzom  
31390 Peyssies  
Tel: 05 62 01 94 71  
Mail: agence@candarchitectes.fr

**AVANT PROJET DÉFINITIF**

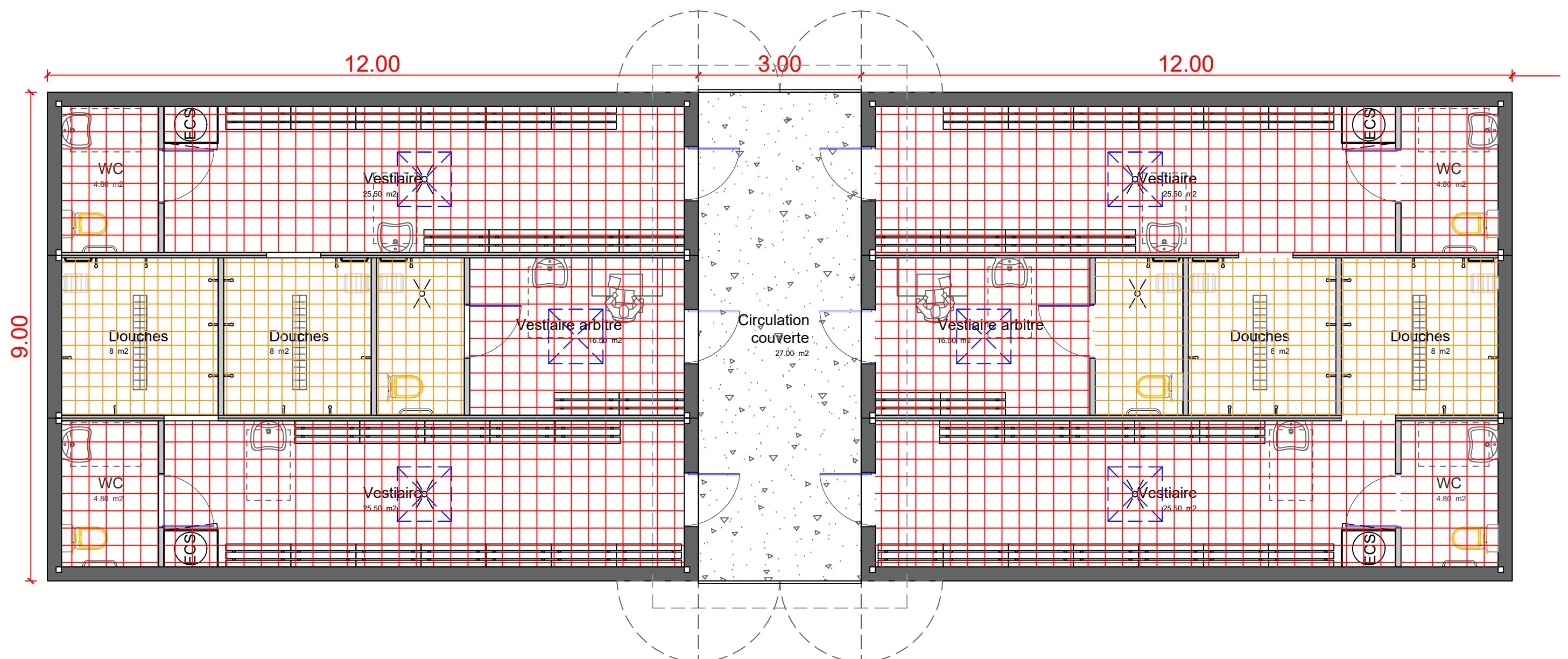
DATE : 03 / 05 / 2023

IND:01

PLAN REHABILITATION  
Acquisition terrain date :  
031-213101827-20230516-2023-S4-06-DE  
Date de réception préfecture : 16/05/2023

**CLOISONNEMENT/PLAFOND**

**APP  
05'**



**LEGENDE SOL**

- [Red square] Carrelage grès cérame R 9 30x30
- [Orange square] Carrelage grès cérame antidérapant 20x20 plinthe à gorge assortie R11
- [Grey square] Coursive dallage béton balayé

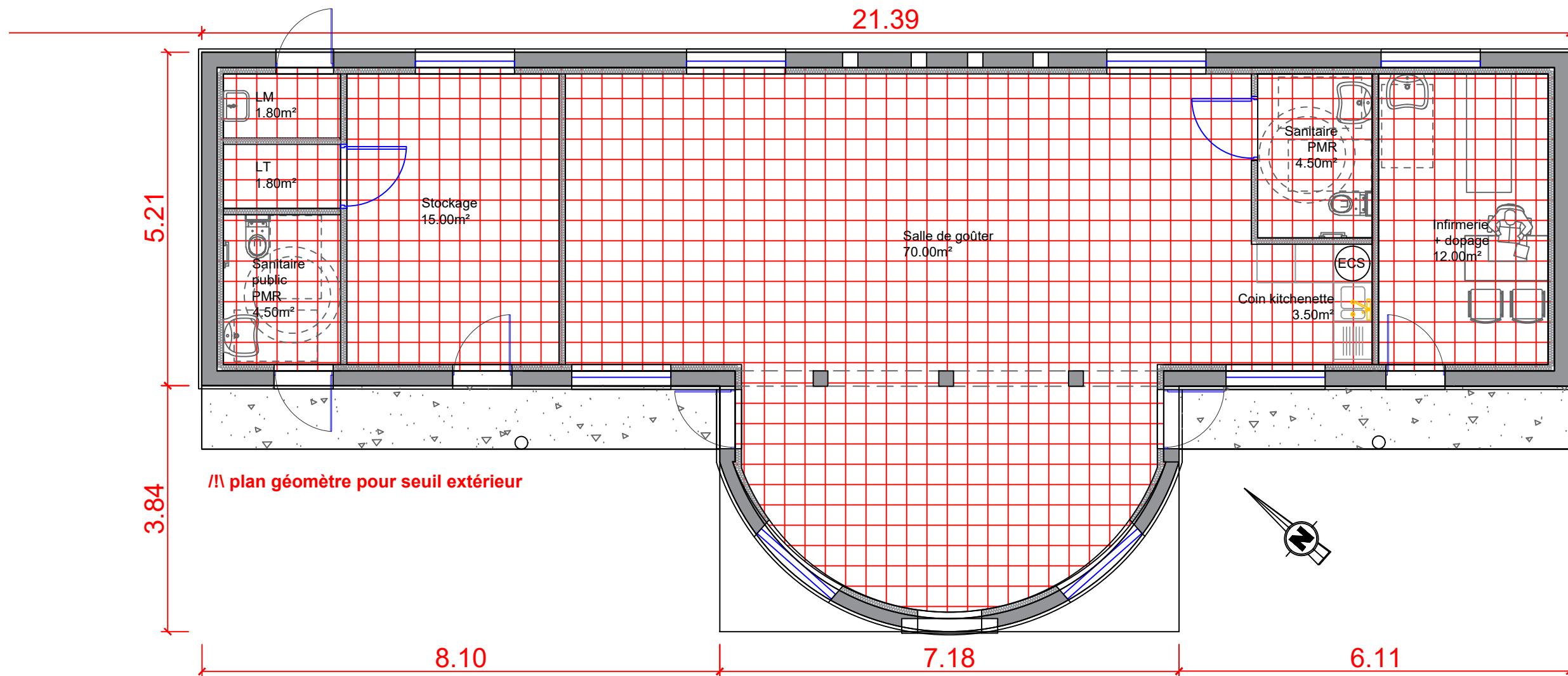
**Opération :**  
Réhabilitation de la plaine sportive des Ramiers avec création de nouveaux vestiaires, modernisation et mise aux normes des terrains pour la pratique du foot et du rugby en lien avec le projet de la plaine de loisirs de Grand Parc Garonne de Toulouse Métropole.

**Adresse:** Rue de la Plage  
31150 FENOUILLET

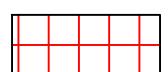
Ville de  
Fenouillet



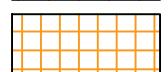
**Adresse:** Place Alexandre Olives  
31150 FENOUILLET  
**Tel:** 05 62 75 89 75  
**Mail:**



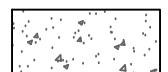
LEGENDE SOL



Carrelage grès cérame R 9 30x30



Carrelage grès cérame antidérapant 20x20  
plinthe à gorge assortie R11



Coursive dallage béton balayé

**Opération :**  
Réhabilitation de la plaine sportive des Ramiers avec création de nouveaux vestiaires, modernisation et mise aux normes des terrains pour la pratique du foot et du rugby en lien avec le projet de la plaine de loisirs de Grand Parc Garonne de Toulouse Métropole.

**Adresse:** Rue de la Plage  
31150 FENOUILLET

Ville de  
Fenouillet



**Adresse:** Place Alexandre Olives  
31150 FENOUILLET  
**Tel:** 05 62 75 89 75  
**Mail:**

**CANDARCHITECTES**  
Agence d'Architecture Région Auvergne

**AVANT PROJET DÉFINITIF**

**DATE : 03 / 05 / 2023**

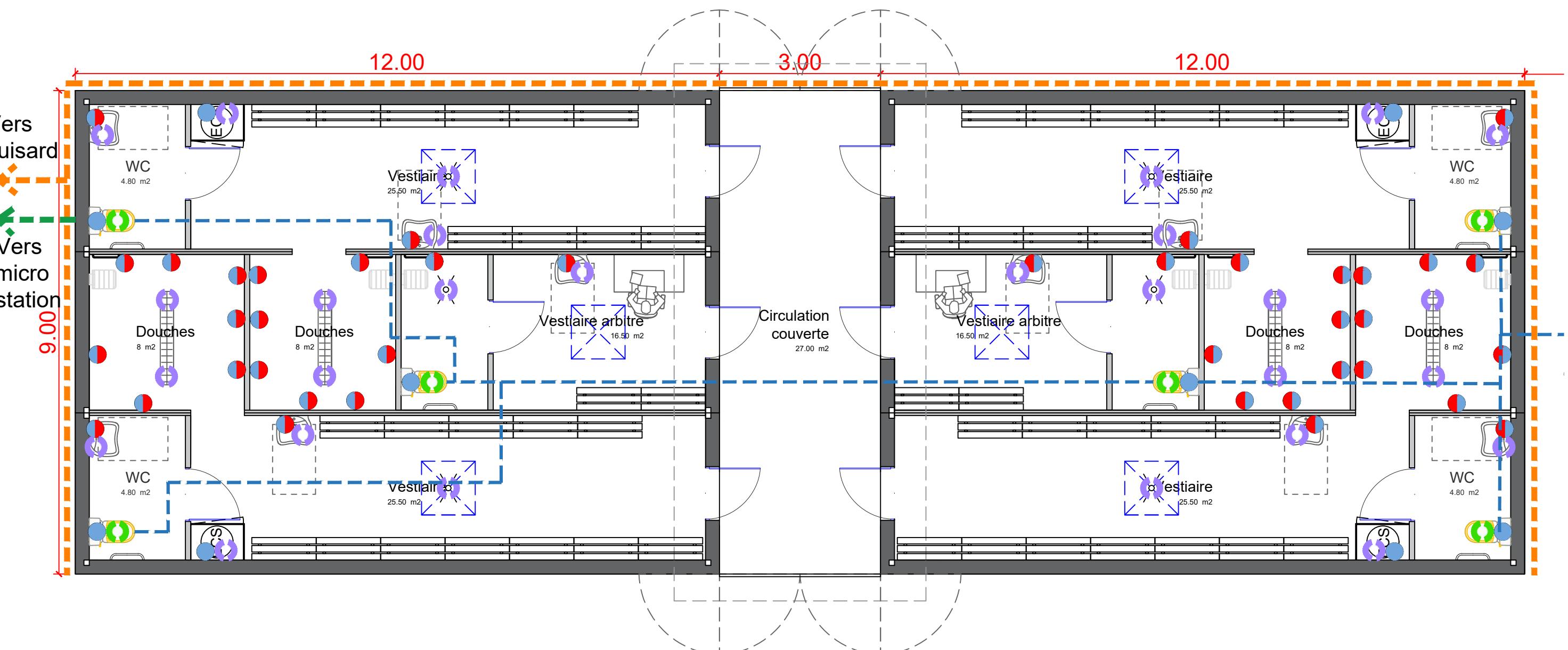
**IND:01**

**PLAN REHABILITATION  
SOLS**

**Adresse:** 23 Chemin de Bonzom  
31390 Peyssies  
**Tel:** 05 62 01 94 71  
**Mail:** agence@candarchitectes.fr

Echelle 1/75e

**APD  
06'**



#### LEGENDE PLOMBERIE

- Point eau froide
- Point eau chaude
- Point mitigée
- Evacuation EV
- Evacuation EU
- Evacuation EP
- cumulus
- caniveau à grille
- siphon de sol
- \* Raccordement WC sur l'eau

**Opération :**  
Réhabilitation de la plaine sportive des Ramiers avec création de nouveaux vestiaires, modernisation et mise aux normes des terrains pour la pratique du foot et du rugby en lien avec le projet de la plaine de loisirs de Grand Parc Garonne de Toulouse Métropole.

**Adresse:** Rue de la Plage  
31150 FENOUILLET

**Ville de**  
**Fenouillet**



**Adresse:** Place Alexandre Olives  
31150 FENOUILLET  
**Tel:** 05 62 75 89 75  
**Mail:**

**AVANT PROJET DÉFINITIF**

**DATE : 03 / 05 / 2023**

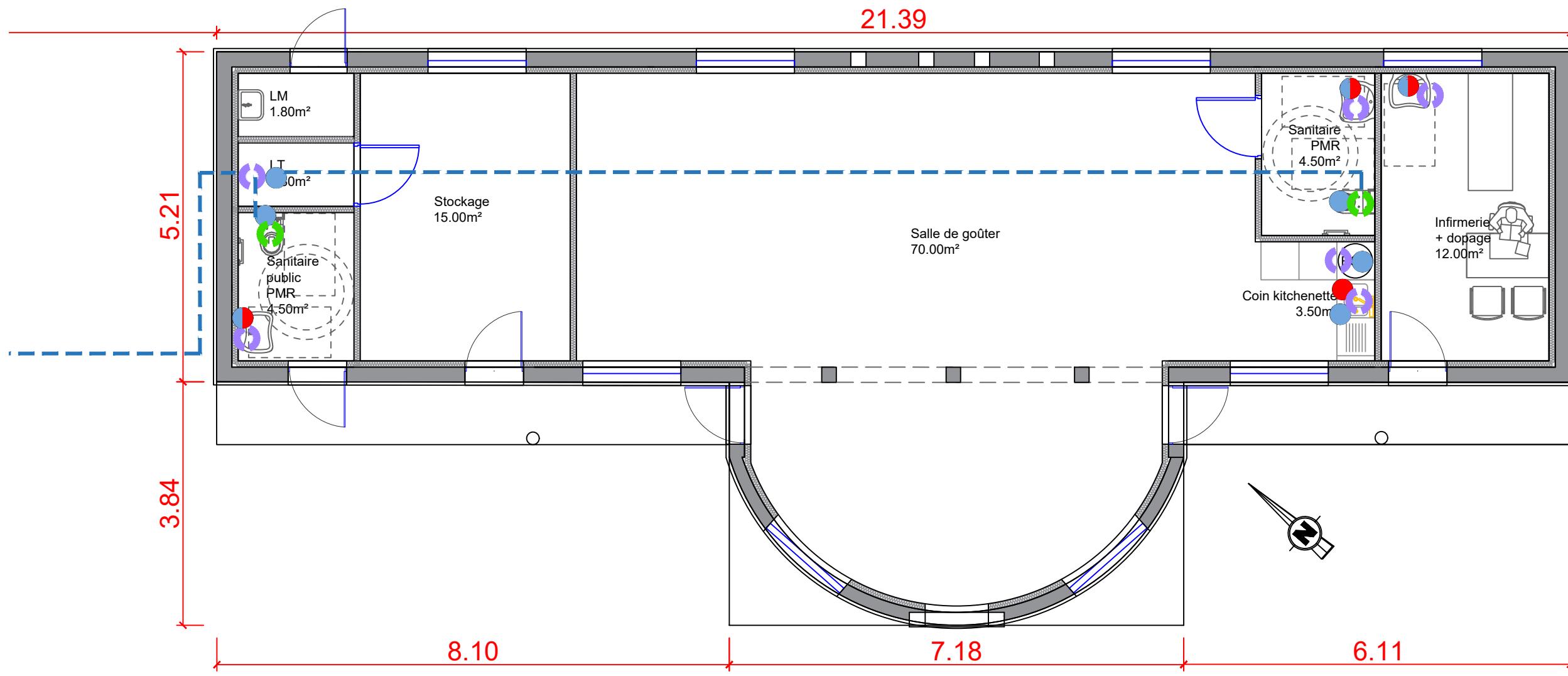
**IND:01**

**PLAN VESTIAIRES NEUFS**  
**PLOMBERIE**

**Adresse:** 23 Chemin de Bonzom  
31390 Peyssies  
**Tel:** 05 62 01 94 71  
**Mail:** agence@candarchitectes.fr

Echelle 1/75e

**APP**  
**07**



**Opération :**  
Réhabilitation de la plaine sportive des Ramiers avec création de nouveaux vestiaires, modernisation et mise aux normes des terrains pour la pratique du foot et du rugby en lien avec le projet de la plaine de loisirs de Grand Parc Garonne de Toulouse Métropole.

Ville de  
Fenouillet



**Adresse:** Rue de la Plage  
31150 FENOUILLET

**Adresse:** Place Alexandre Olives  
31150 FENOUILLET  
**Tel:** 05 62 75 89 75  
**Mail:**

**Adresse:** 23 Chemin de Bonzom  
31390 Peyssies  
**Tel:** 05 62 01 94 71  
**Mail:** agence@candarchitectes.fr

**AVANT PROJET DÉFINITIF**

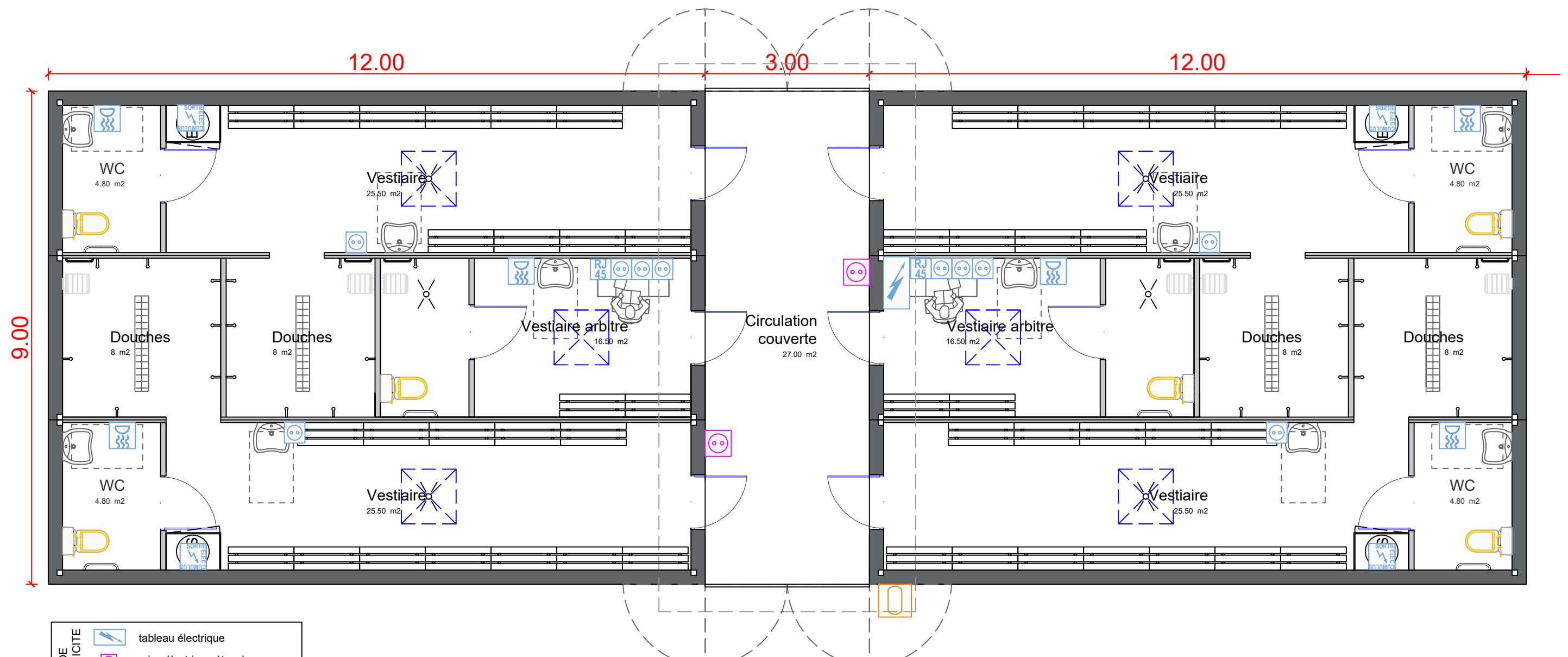
**DATE :** 03 / 05 / 2023

**IND:01**

**PLAN REHABILITATION**  
**PLOMBERIE**

Echelle 1/75e

**APD**  
**07'**



LEGENDE  
ELECTRICITE

- [Icon] tableau électrique
- [Icon] prise électrique étanche
- [Icon] prise électrique 2P+T
- [Icon] alimentation électrique
- [Icon] prise internet RJ45
- [Icon] alimentation sèche mains
- [Icon] commande volet roulant
- [Icon] alimentation cumulus
- [Icon] Baie informatique
- [Icon] prise HDMI
- [Icon] Système BODET à badge +ventouse

Interruetteur, pc, etc. à hauteur 1.30 sauf contre-indication sur le plan

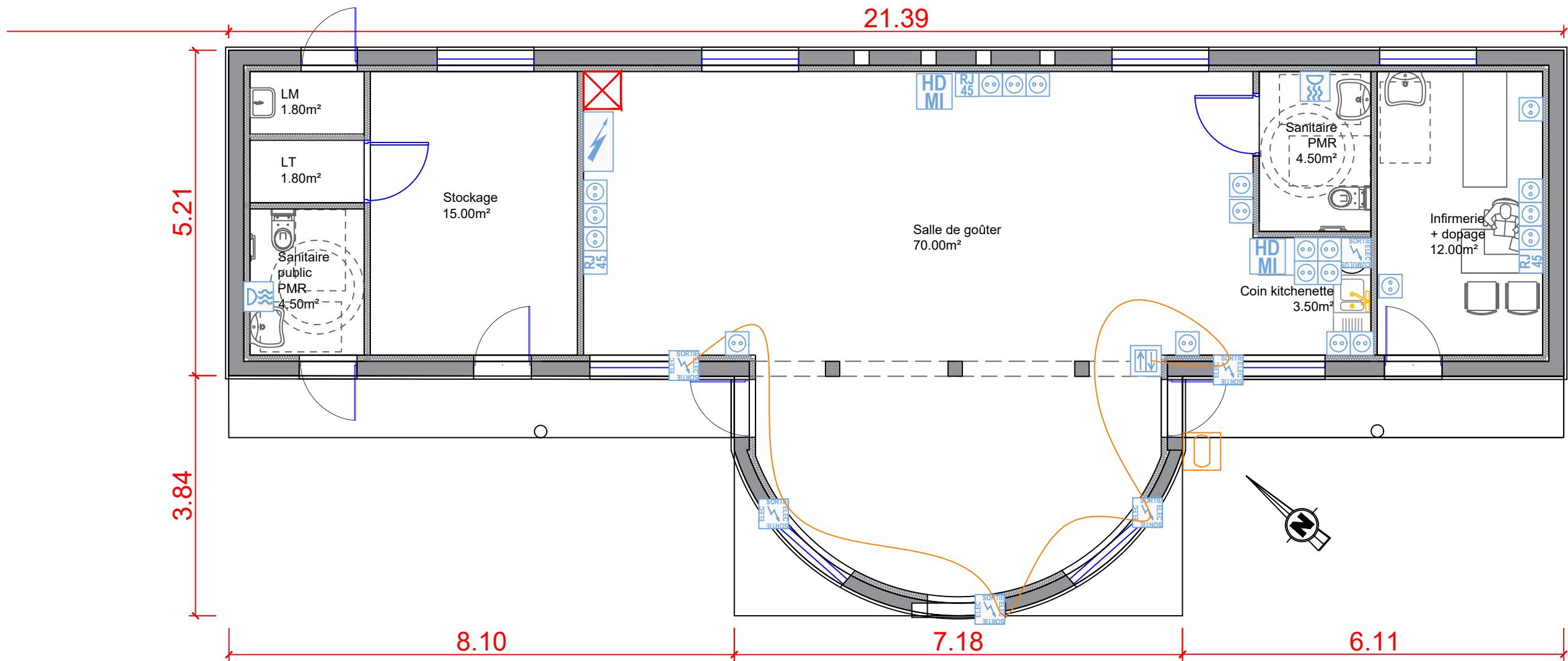
**Opération :**  
Réhabilitation de la plaine sportive des Ramiers avec création de nouveaux vestiaires, modernisation et mise aux normes des terrains pour la pratique du foot et du rugby en lien avec le projet de la plaine de loisirs de Grand Parc Garonne de Toulouse Métropole.

**Adresse:** Rue de la Plage  
31150 FENOUILLET

Ville de  
Fenouillet



**Adresse:** Place Alexandre Olives  
31150 FENOUILLET  
**Tel:** 05 62 75 89 75  
**Mail:**



LEGENDE ELECTRICITE	
	tableau électrique
	prise électrique étanche
	prise électrique 2P+T
	alimentation électrique
	prise internet RJ45
	alimentation sèche mains
	commande volet roulant
	alimentation cumulus
	Baie informatique
	prise HDMI
	Système BODET à badge + ventouse
Interrupeur, pc, etc. à hauteur 1.30 sauf contre-indication sur le plan	

Opération : Réhabilitation de la plaine sportive des Ramiers avec création de nouveaux vestiaires, modernisation et mise aux normes des terrains pour la pratique du foot et du rugby en lien avec le projet de la plaine de loisirs de Grand Parc Garonne de Toulouse Métropole.

Ville de Fenouillet



Adresse: Rue de la Plage  
31150 FENOUILLET

Adresse: Place Alexandre Olives  
31150 FENOUILLET  
Tel: 05 62 75 89 75  
Mail:

**AVANT PROJET DÉFINITIF**

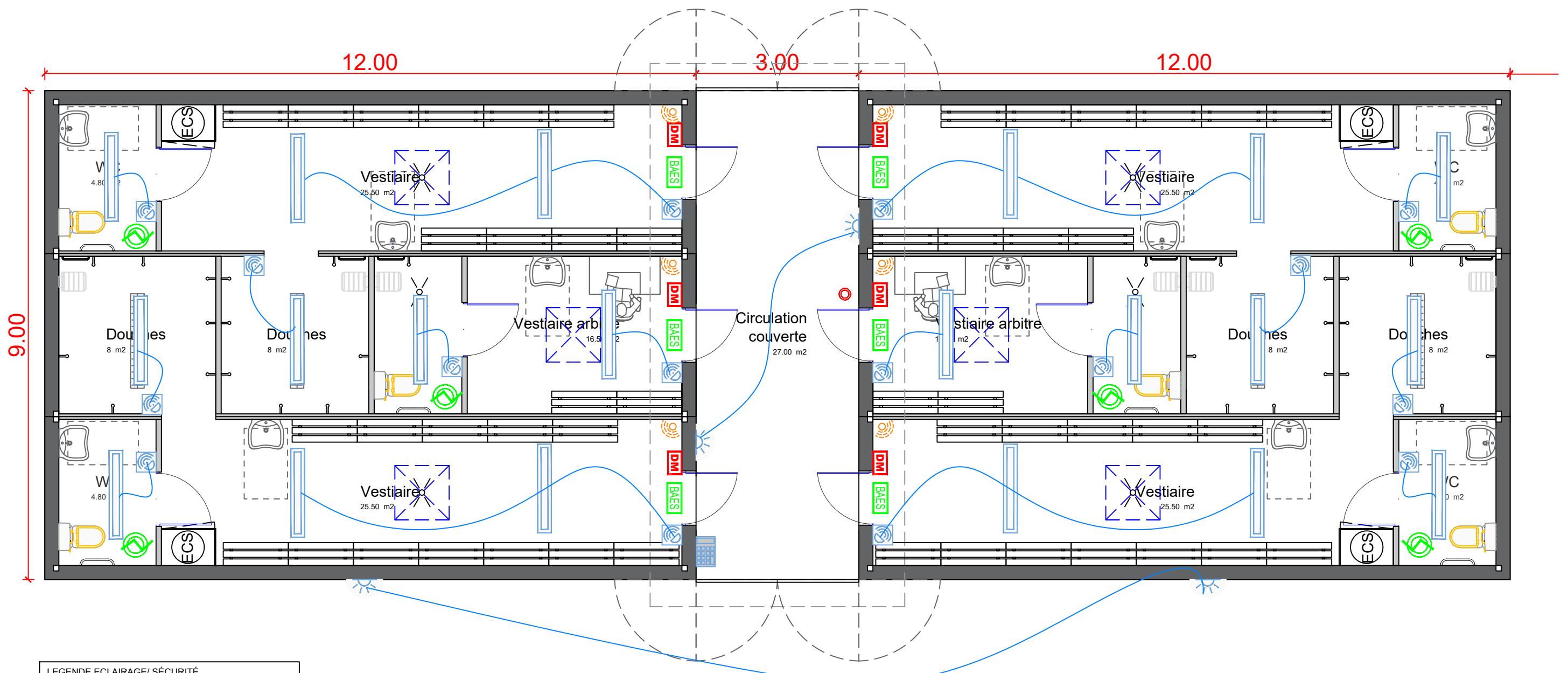
DATE : 03 / 05 / 2023

IND:01

PLAN REHABILITATION  
ELECTRICITE

Adresse: 23 Chemin de Bonzom  
31390 Peyssies  
Tel: 05 62 01 94 71  
Mail: agence@candarchitectes.fr

**APD  
08'**



LEGENDE ECLAIRAGE/ SÉCURITÉ	
	Luminaire 60x60 LED 200 lux
	Suspension LED 200 lux
	Applique LED sur détecteur 20 lux avec détecteur de mouvement intégré + marche forcée
	Spot LED encastré
	Va et vient
	Simple allumage
	Détecteur de présence
	Flasch visuel norme accessibilité
	Blocs autonomes d'éclairage de sécurité
	Déclencheur manuel d'alarme incendie
	Sirène d'alarme de type 4 audible dans tout établissement
	Clavier alarme intrusion type VINCI SOTEL
	Centrale d'alarme SSI type VINCI SOTEL
	Capteur intrusion

Opération :  
Réhabilitation de la plaine sportive des Ramiers avec création de nouveaux vestiaires, modernisation et mise aux normes des terrains pour la pratique du foot et du rugby en lien avec le projet de la plaine de loisirs de Grand Parc Garonne de Toulouse Métropole.

Adresse: Rue de la Plage  
31150 FENOUILLET

Ville de  
Fenouillet



Adresse: Place Alexandre Olives  
31150 FENOUILLET  
Tel: 05 62 75 89 75  
Mail:

CANDARCHITECTES  
Agence d'Architecture Paris-Bordeaux

Adresse: 23 Chemin de Bonzom  
31390 Peyssies  
Tel: 05 62 01 94 71  
Mail: agence@candarchitectes.fr

AVANT PROJET DÉFINITIF

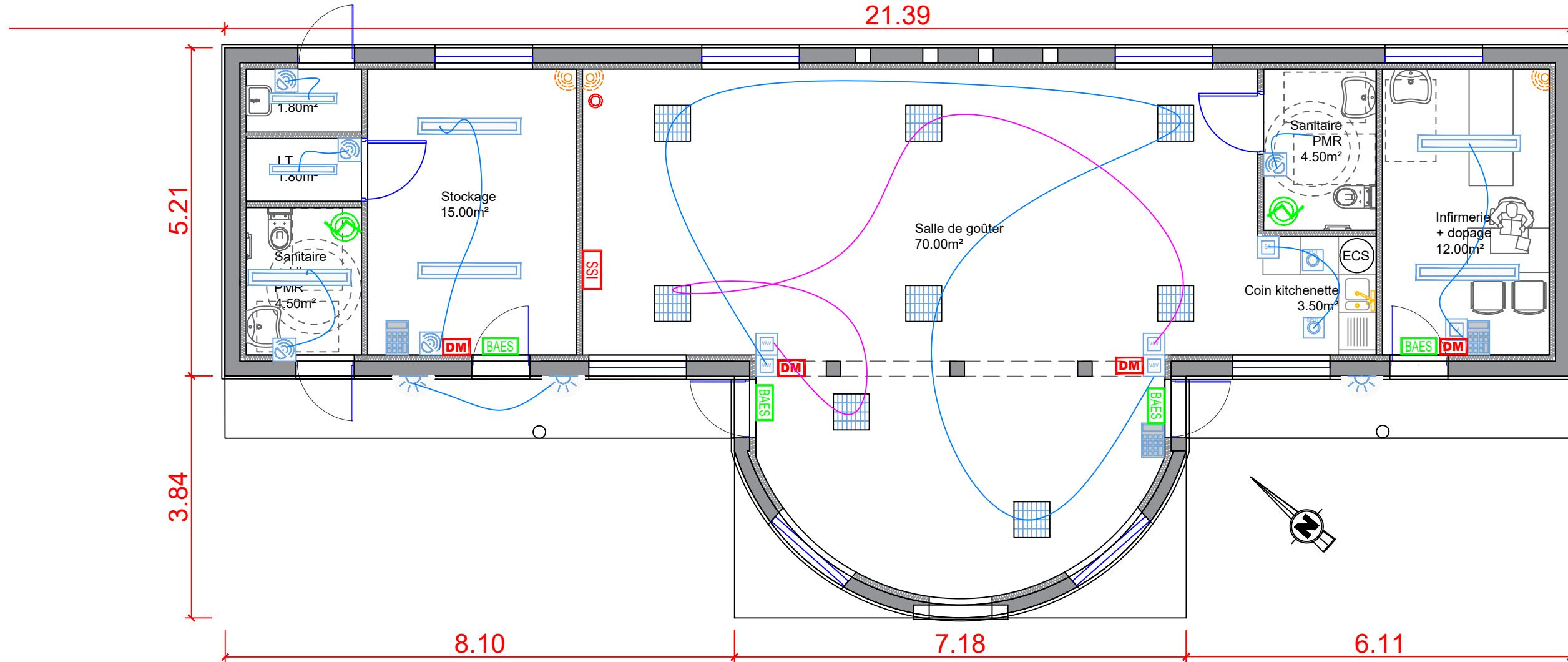
DATE : 03 / 05 / 2023

IND:01

PLAN VESTIAIRES NEUFS  
ECLAIRAGE

APP  
09

Echelle 1/75e



LEGENDE ECLAIRAGE/ SÉCURITÉ	
	Luminaire 60x60 LED 200 lux
	Suspension LED 200 lux
	Applique LED sur détecteur 20 lux avec détecteur de mouvement intégré + marche forcée
	Spot LED encastré
	Va et vient
	Simple allumage
	Détecteur de présence
	Flasch visuel norme accessibilité
	Blocs autonomes d'éclairage de sécurité
	Déclencheur manuel d'alarme incendie
	Sirène d'alarme de type 4 audible dans tout établissement
	Clavier alarme intrusion type VINCI SOTEL
	Centrale d'alarme SSI type VINCI SOTEL
	Capteur intrusion

Opération : Réhabilitation de la plaine sportive des Ramiers avec création de nouveaux vestiaires, modernisation et mise aux normes des terrains pour la pratique du foot et du rugby en lien avec le projet de la plaine de loisirs de Grand Parc Garonne de Toulouse Métropole.

Ville de Fenouillet

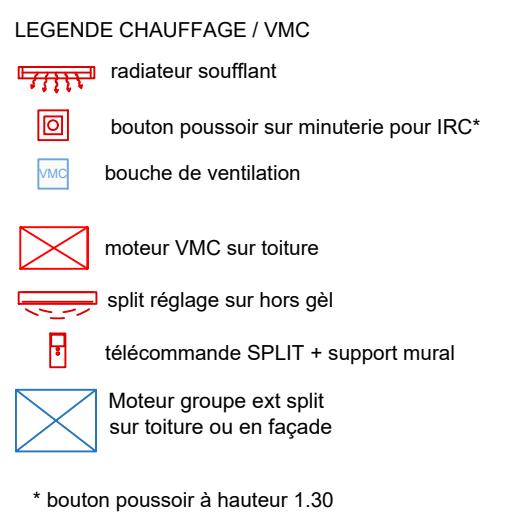
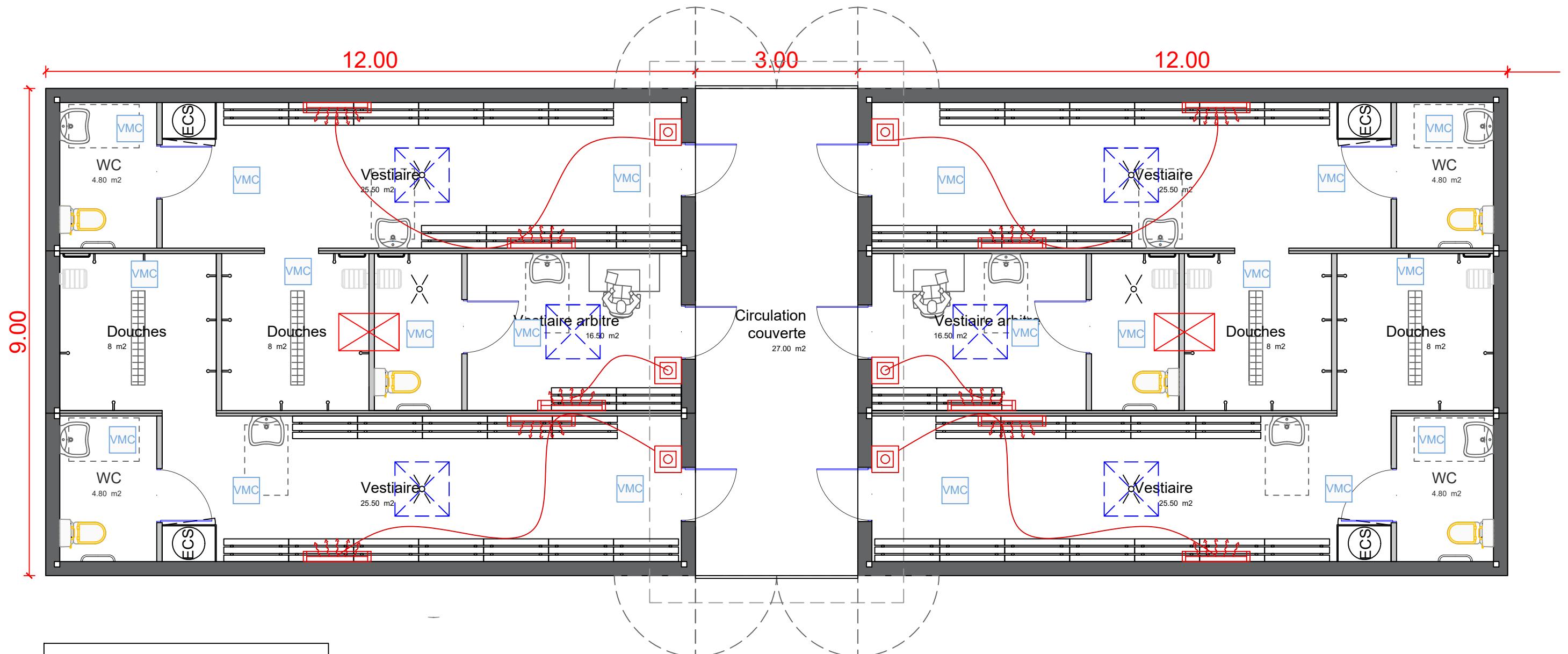


Adresse: Rue de la Plage  
31150 FENOUILLET

Adresse: Place Alexandre Olives  
31150 FENOUILLET  
Tel: 05 62 75 89 75  
Mail:

AVANT PROJET DÉFINITIF  
DATE : 03 / 05 / 2023  
IND:01  
PLAN REHABILITATION  
ECLAIRAGE  
Adress: 23 Chemin de Bonzom  
31390 Peyssies  
Tel: 05 62 01 94 71  
Mail: agence@candarchitectes.fr

APD  
09'



**Opération :**  
Réhabilitation de la plaine sportive des Ramiers avec création de nouveaux vestiaires, modernisation et mise aux normes des terrains pour la pratique du foot et du rugby en lien avec le projet de la plaine de loisirs de Grand Parc Garonne de Toulouse Métropole.

Ville de  
Fenouillet



**Adresse:** Rue de la Plage  
31150 FENOUILLET

**Adresse:** Place Alexandre Olives  
31150 FENOUILLET  
**Tel:** 05 62 75 89 75  
**Mail:**

**CANDARCHITECTES**  
Agence d'Architecture Région Auvergne

**Adresse:** 23 Chemin de Bonzom  
31390 Peyssies  
**Tel:** 05 62 01 94 71  
**Mail:** agence@candarchitectes.fr

**AVANT PROJET DÉFINITIF**

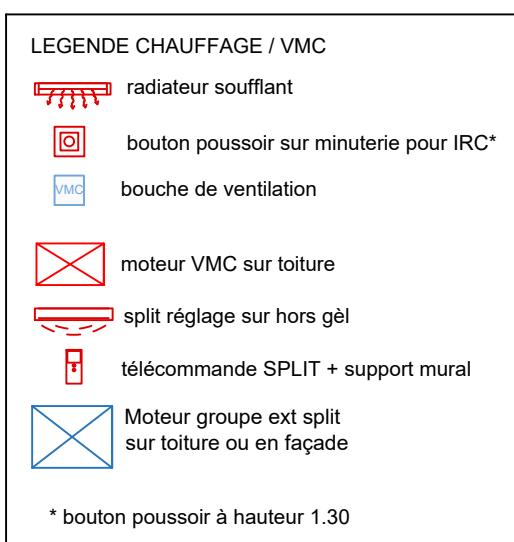
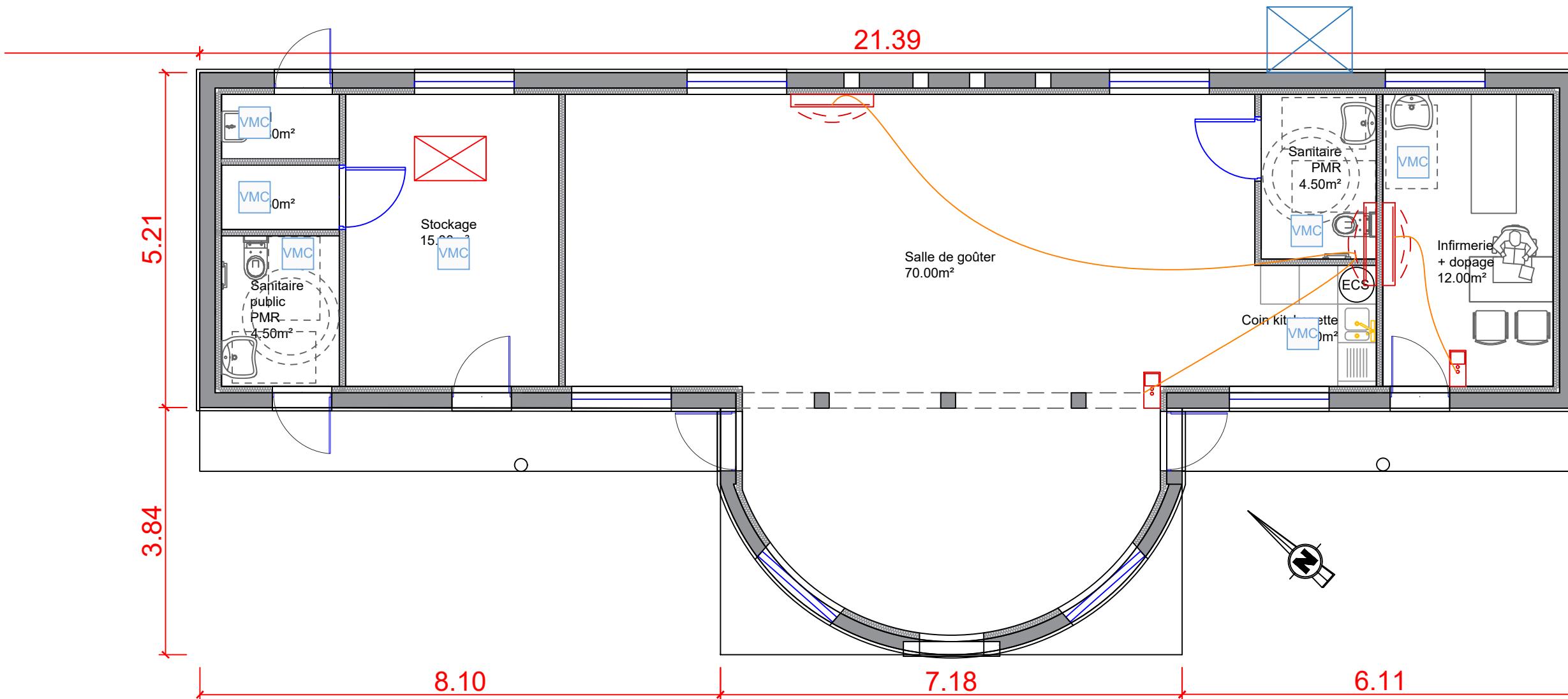
**DATE : 03 / 05 / 2023**

**IND:01**

**PLAN VESTIAIRES NEUFS**  
**CHAUFFAGE**

**APP  
10**

Echelle 1/75e



**Opération :**  
Réhabilitation de la plaine sportive des Ramiers avec création de nouveaux vestiaires, modernisation et mise aux normes des terrains pour la pratique du foot et du rugby en lien avec le projet de la plaine de loisirs de Grand Parc Garonne de Toulouse Métropole.

Ville de  
Fenouillet



**Adresse:** Rue de la Plage  
31150 FENOUILLET

**Adresse:** Place Alexandre Olives  
31150 FENOUILLET  
**Tel:** 05 62 75 89 75  
**Mail:**

**AVANT PROJET DÉFINITIF**

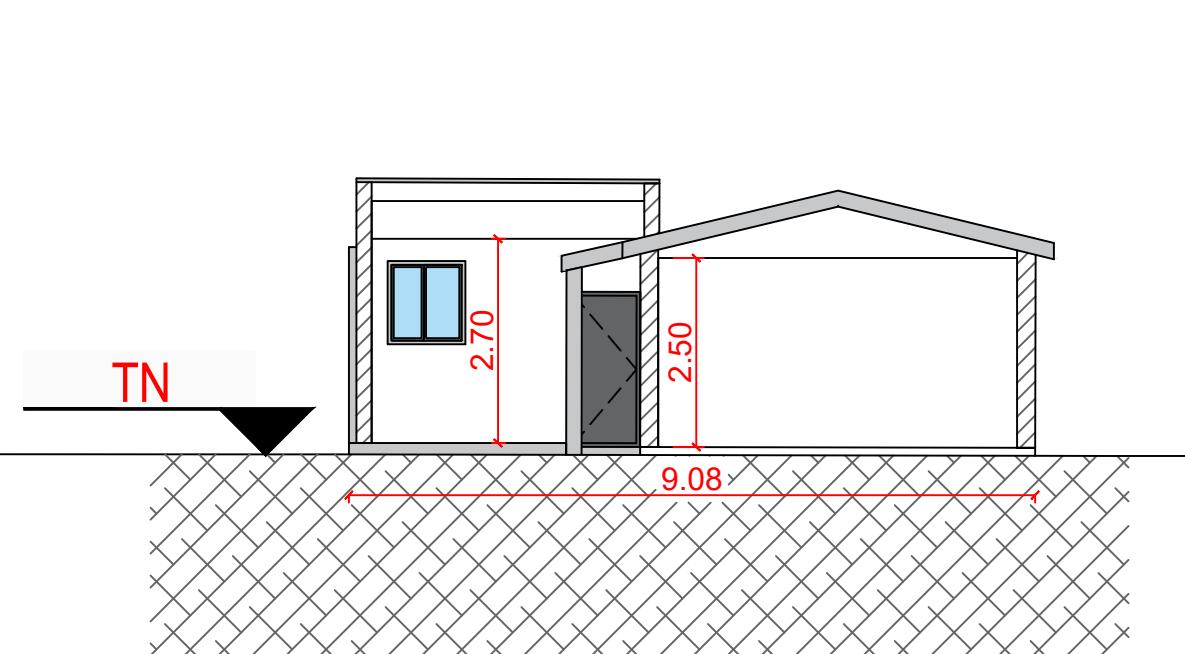
**DATE :** 03 / 05 / 2023

**IND:01**

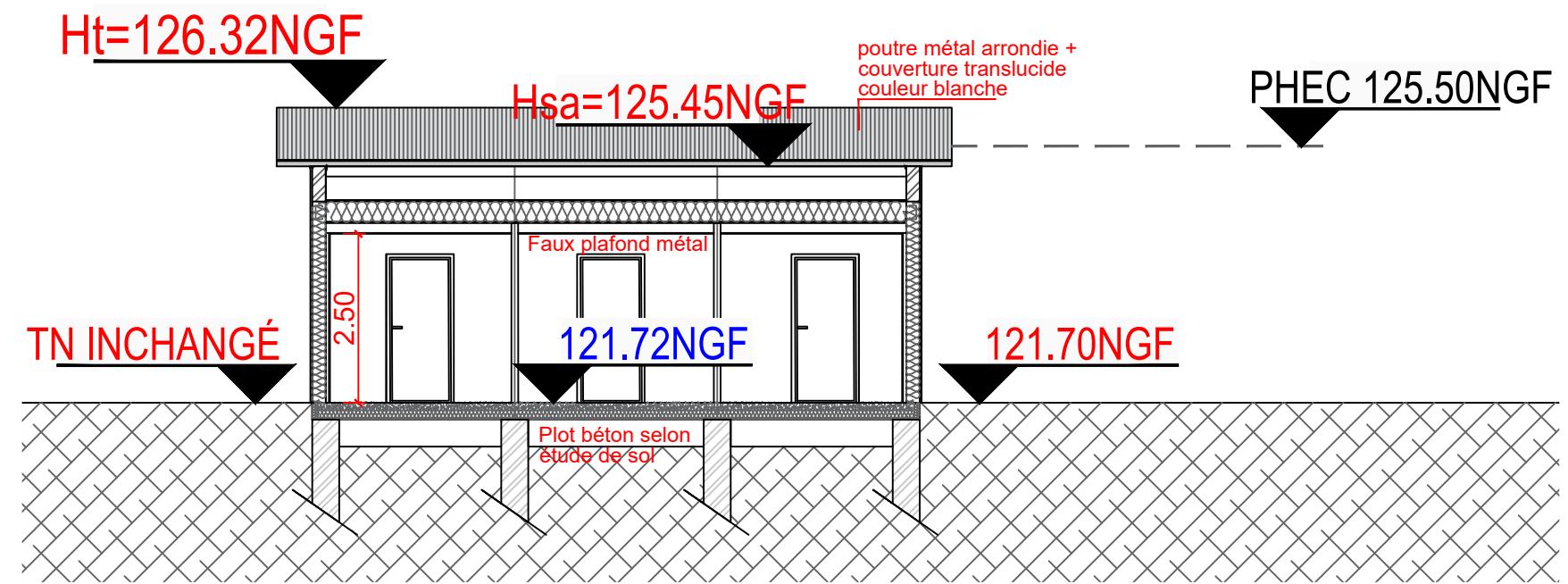
**PLAN REHABILITATION**  
**CHAUFFAGE**

Echelle 1/75e

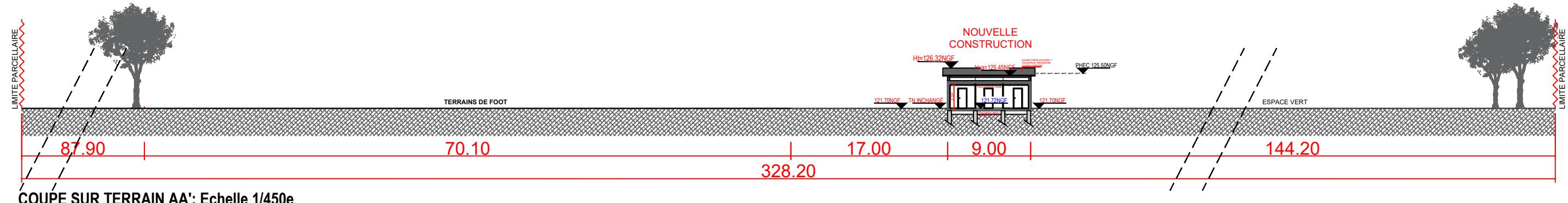
# NOUVELLE CONSTRUCTION



COUPE REHABILITATION: Echelle 1/100e



EXTRAIT COUPE NOUVEAU BATIMENT : Echelle 1/100e



COUPE SUR TERRAIN AA': Echelle 1/450e

Niveau du PHEC est de 125.50 NGF selon l'isocote du plan PPRI

Opération : Réhabilitation de la plaine sportive des Ramiers avec création de nouveaux vestiaires, modernisation et mise aux normes des terrains pour la pratique du foot et du rugby en lien avec le projet de la plaine de loisirs de Grand Parc Garonne de Toulouse Métropole.

Adresse: Rue de la Plage  
31150 FENOUILLET

Ville de  
Fenouillet



Adresse: Place Alexandre Olives  
31150 FENOUILLET  
Tel: 05 62 75 89 75  
Mail:

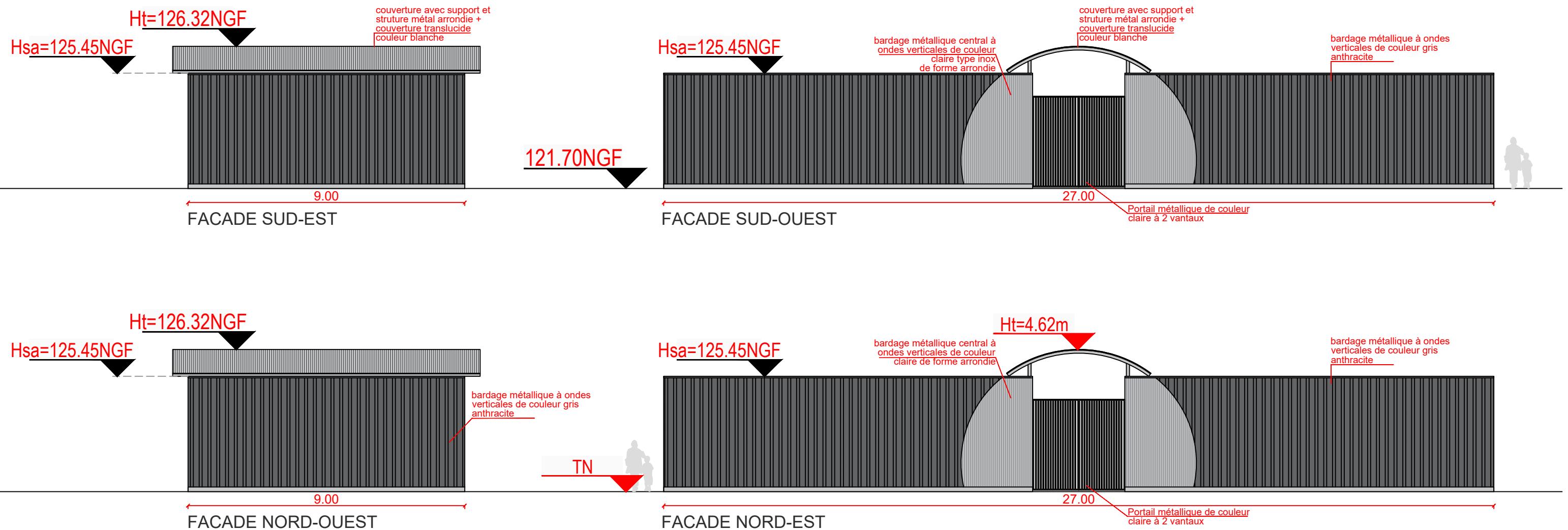
**AVANT PROJET DÉFINITIF**

DATE : 03 / 05 / 2023

IND:01

Accusé de réception préfecture  
031-213101827-20230516-2023-S4-06-DE  
Date de réception préfecture : 16/05/2023

**APD**  
**11**



Opération :  
Réhabilitation de la plaine sportive des Ramiers avec création de nouveaux vestiaires, modernisation et mise aux normes des terrains pour la pratique du foot et du rugby en lien avec le projet de la plaine de loisirs de Grand Parc Garonne de Toulouse Métropole.

Ville de  
Fenouillet



Adresse: Rue de la Plage  
31150 FENOUILLET

Adresse: Place Alexandre Olives  
31150 FENOUILLET  
Tel: 05 62 75 89 75  
Mail:

Adresse: 23 Chemin de Bonzom  
31390 Peyssies  
Tel: 05 62 01 94 71  
Mail: agence@candarchitectes.fr

## AVANT PROJET DÉFINITIF

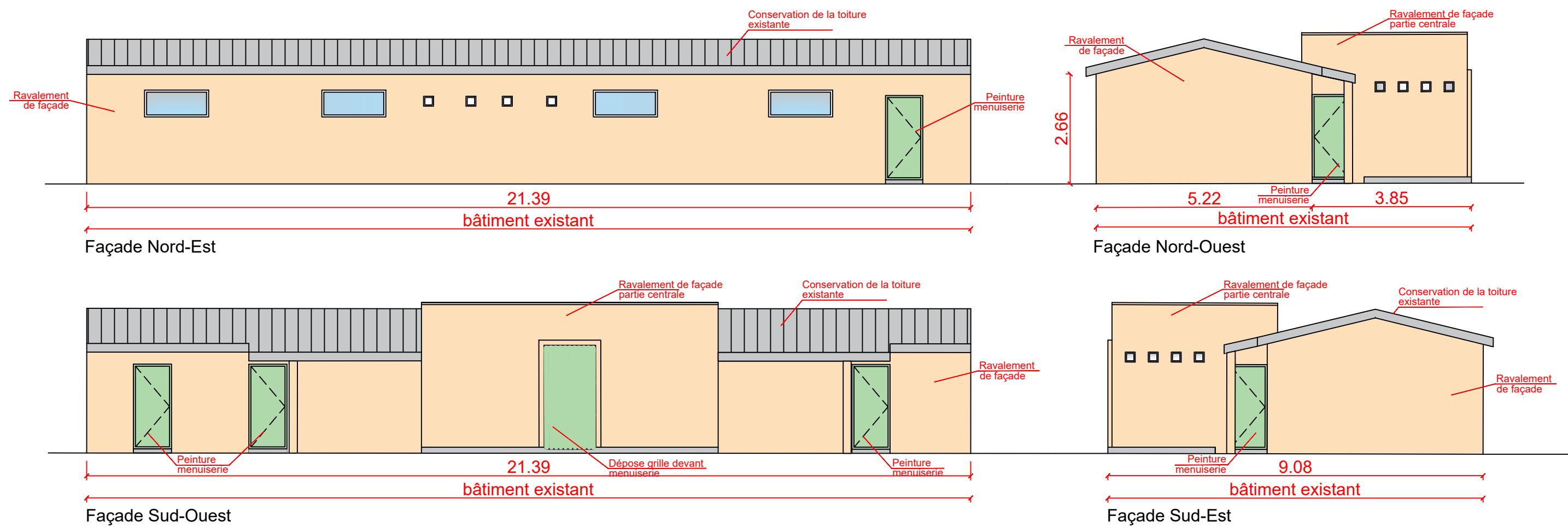
DATE : 03 / 05 / 2023

IND:01

FAÇADES NOUVEAUX  
VESTIAIRES

Echelle 1/125e

APD  
12



Opération :  
Réhabilitation de la plaine sportive des Ramiers avec création de nouveaux vestiaires, modernisation et mise aux normes des terrains pour la pratique du foot et du rugby en lien avec le projet de la plaine de loisirs de Grand Parc Garonne de Toulouse Métropole.

Ville de  
Fenouillet



Adresse: Rue de la Plage  
31150 FENOUILLET

Adresse: Place Alexandre Olives  
31150 FENOUILLET  
Tel: 05 62 75 89 75  
Mail:

Adresse: 23 Chemin de Bonzom  
31390 Peyssies  
Tel: 05 62 01 94 71  
Mail: agence@candarchitectes.fr

**AVANT PROJET DÉFINITIF**

DATE : 03 / 05 / 2023

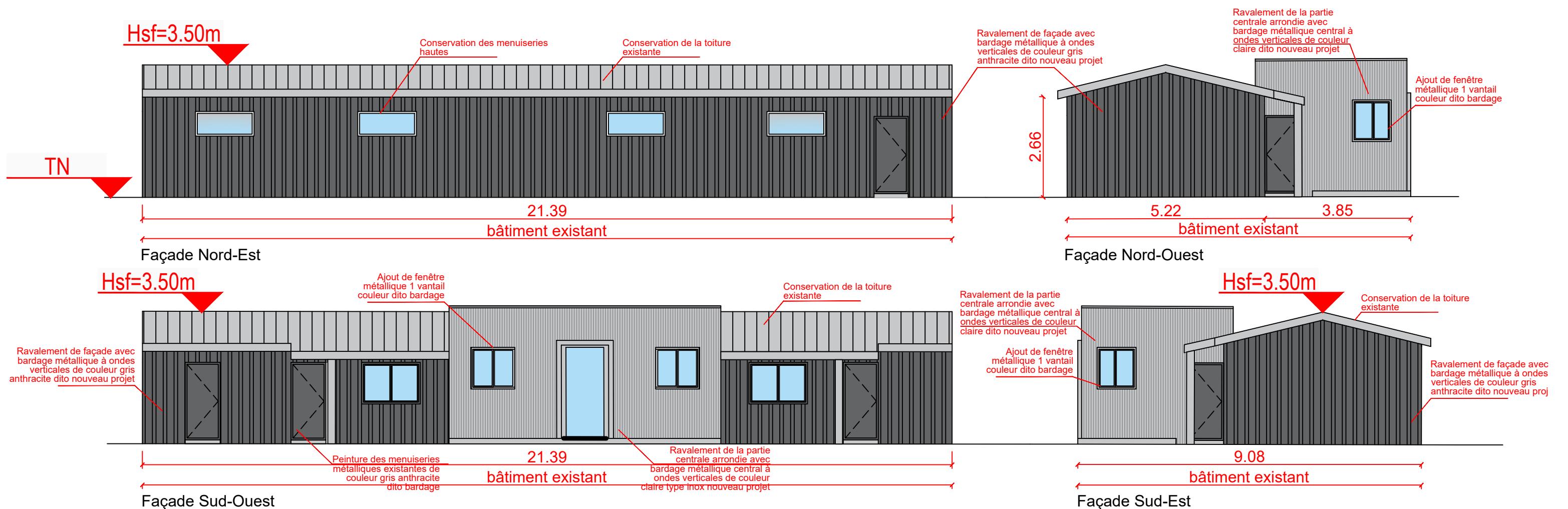
IND:01

FAÇADES D'ABRIEMENT

EXISTANT AVANT TRAVAUX

Echelle 1/100e

**APD  
12'**



Opération :  
Réhabilitation de la plaine sportive des Ramiers avec création de nouveaux vestiaires, modernisation et mise aux normes des terrains pour la pratique du foot et du rugby en lien avec le projet de la plaine de loisirs de Grand Parc Garonne de Toulouse Métropole.

Ville de  
Fenouillet



Adresse: Rue de la Plage  
31150 FENOUILLET

Adresse: Place Alexandre Olives  
31150 FENOUILLET  
Tel: 05 62 75 89 75  
Mail:

Adresse: 23 Chemin de Bonzom  
31390 Peyssies  
Tel: 05 62 01 94 71  
Mail: agence@candarchitectes.fr

## AVANT PROJET DÉFINITIF

DATE : 03 / 05 / 2023

IND:01

ACCÈS : Accès à l'ancien dépôt

031-213101827-20230516-2023-S4-06-DE

Date de réception préfecture : 16/05/2023

FAÇADES D'ABRIEMENT  
EXISTANT APRES TRAVAUX

APD  
12"



**Opération :**  
Réhabilitation de la plaine sportive des Ramiers avec création de nouveaux vestiaires, modernisation et mise aux normes des terrains pour la pratique du foot et du rugby en lien avec le projet de la plaine de loisirs de Grand Parc Garonne de Toulouse Métropole.

**Adresse:** Rue de la Plage  
31150 FENOUILLET

Ville de  
Fenouillet



**Adresse:** Place Alexandre Olives  
31150 FENOUILLET  
**Tel:** 05 62 75 89 75  
**Mail:**

**Adresse:** 23 Chemin de Bonzom  
31390 Peyssies  
**Tel:** 05 62 01 94 71  
**Mail:** agence@candarchitectes.fr

## AVANT PROJET DÉFINITIF

DATE : 03 / 05 / 2023

IND:01

REPRÉSENTATION  
GRAPHIQUES

Accusé de réception en ligne  
031-213101827-20230516-2023-S4-06-DE  
Date de réception préfecture : 16/05/2023

**APD**  
**13**